

SOMMAIRE

Editorial	1
Abbé Pierre: Réalité du monde d'aujourd'hui (suite) ..	3
Gaudentia Nyirasafari: Situation de la Femme Rwandaise (suite)	27
Président Bagaragaza: Les Institutions de l'Association entre la C.E.E. et les Pays associés d'Afrique .	52
Alain Reder: A propos de la limitation des naissances	58

DIALOGUE

LOGUE N° 27

et 1971

EDITORIAL

Ce numéro de juillet est le complément du précédent. Les deux textes les plus substantiels sont constitués par les deux dernières parties de l'article de Madame Nyiransafari sur "la situation de la femme Rwandaise" et de la conférence de l'Abbé Pierre.

Ceux de nos lecteurs que nous avons pu interroger nous ont dit combien ces sujets, traités dans le numéro de mai, les avaient intéressés.

Juliet comporte en outre un article du Président Baragaza sur "les Institutions de l'Association entre la Communauté Economique Européenne et les Etats Africains et Malgache associés à cette Communauté". Le parallèle avec les Institutions du Rwanda rendra aisée l'intelligence du mécanisme de l'Association. Pareille information est aujourd'hui indispensable à qui se veut responsable dans la vie du pays.

Au dossier du problème de la limitation des naissances, déjà abordé à plusieurs reprises dans Dialogue, (Nos 15, 16, 17), nous version l'article d'Alain Reder rédigé à partir d'une étude très fouillée de Preverand, dans la revue "Développement et Civilisations".

Ce texte n'a nullement l'intention de rencontrer, dans son entiereté, la question sidératique aujourd'hui de la régulation des naissances. Entre autres aspects, il ne retient pas, dans son examen, celui de la paternité responsable et d'une légitime régulation des naissances dans les foyers où des indications d'ordre économique, social, médical, eugénique la suggèrent, voire la réclament.

Il se propose de porter un jugement sur le slogan à la mode : "la première condition pour le développement des pays du Tiers-Monde est l'établissement d'un planning de limitation des naissances".

Cette réflexion de caractère économique, rejoint les indications d'ordre moral du Concile Vatican II, au numéro 87 du texte sur "l'Eglise dans le monde de ce temps" :

"Puisque beaucoup affirment que l'accroissement démographique mondial, en tout cas celui de certaines nations, doit être freiné de manière radicale, par tous les moyens et par n'importe quelle mesure de l'autorité publique, le Concile exhorte tous les hommes à écarter des solutions, préconisées en public ou en privé, et parfois imposées, qui vont en contradiction avec la loi morale.

Car en vertu du droit inné de l'homme au mariage et à la procréation, la décision relative au nombre d'enfants à mettre au monde dépend du jugement droit des parents et ne peut en aucune façon être laissée à la discrétion de l'autorité publique.

Mais comme le jugement des parents suppose une conscience bien formée, il est très important de permettre à tous d'accéder à un niveau de responsabilité conforme à la morale et vraiment humain qui, sans négliger l'ensemble des circonstances, tiennent compte de la loi divine.

Il nous faut insister encore sur l'optique dans laquelle l'article de base de Preverdand a été écrit. Il ne méprisait nullement le climat psychologique du monde actuel, rendant pratiquement impossible une répartition, des richesses mondiales entre toutes les nations du monde. On l'a fait remarquer : ce texte serait vrai à 100 % si nous avions un gouvernement mondial. La véritable question reste : Quel est le volume d'investissements nécessaires pour élever le niveau de vie de telle population, et d'où proviendront ces investissements ?

Mais l'article vise à une consociation de tous les peuples du monde, notamment des peuples riches, à leur solidarité dans les solutions à apporter au problème du développement.

ooo

Il nous reste à faire part d'un gros souci à nos lecteurs. L'imprimerie Celtar a brutalement fermé ses portes. Nous l'avons appris au moment où nous lui portions la copie de ce numéro.

Avant d'avoir pu trouver un autre imprimeur, un certain nombre de démarches sont nécessaires. Cela prendra du temps. Qu'on veuille bien nous excuser si nous arrivons un peu tard avec le numéro de juillet.

Le Rwanda a des possibilités limitées en matière d'imprimerie. Un jour ou l'autre tout qui s'occupe de publications est amené à l'expérimenter.

Plus que jamais, nous comptons sur le soutien de nos lecteurs. La revue aura bientôt cinq ans d'âge. Son avenir ce s'élargit. Les difficultés lui seront un stimulant à aller de l'avant.

ooo

Dans la ligne du rayonnement de la Revue, nous signalons notre intention de mettre sur pied un groupe voudrait flexion sur la coopération technique. Ce groupe voudrait être aussi large que possible. Nous faisons donc appel à ceux de nos lecteurs que cette réflexion intéresse. Qu'ils veuillent bien se faire connaître en nous écrivant à la B.P. 572 à Kigali. Nous les tiendrons au courant du développement du projet.

ABBE PIERRE : Réalité du monde d'aujourd'hui

(Suite)

LA REPONSE QU'Y APPORTENT LES COMMUNAUTÉS D'EMMALS

Le numéro de mai de "Dialogue" a présenté aux lecteurs la première partie de la conférence faite par l'abbé Pierre au Collège St André à Kigali, lors de son récent passage au Rwanda.

Dans une deuxième partie, l'abbé Pierre raconte comment le contact avec le monde d'aujourd'hui a suscité les communautés "Emmalls".

ooo

Emmalls, c'est quelque chose qui nous est arrivé... Et ce n'est pas impossible que cela nous arrive; et pour vous le montrer je vais vous raconter tout simplement une histoire, non pas une histoire de ce que des amis avec moi nous avons fait... Je répète toujours quand il faut en parler que ce n'est pas ce que nous avons fait, véritablement c'est ce qui nous est arrivé !

Bien sûr, on a fait quelque chose, mais si à n'importe quel moment, parce qu'aujourd'hui on faisait ça ou ça, quelqu'un nous avait dit : "Parce que tu fais ça aujourd'hui, dans vingt ans, à travers le monde entier, sur tous les continents, il y aura des conséquences; Si qu'à des conséquences politiques dans certains pays; Si l'on n'avait dit "parce que tu fais cela, il y aura des bouleversements qui se produiront, j'aurais dit "vous êtes tombés sur la tête, c'est pas vrai, c'est pas possible!"

Comment cela a été possible... Et cependant, c'est bien ce que je disais tout à l'heure : parce que des hommes, et des hommes qui n'étaient pas meilleurs que les autres, pas moins bons - pas meilleurs, des hommes très ordinaires, des pauvres hommes ont été consentants à la MISERICORDIE, la MISERICORDIE DE L'ÉTERNEL à passer à travers eux ! Qu'est-ce que c'est ? Oh, c'est tout simple : c'est ce qui est connu maintenant sous le nom de "Nouveau EMMANUS". On me dit quelquefois : quand as-tu fondé cela ? Je n'ai jamais rien fondé du tout, mais ce que je sais c'est quand ça a commencé.

Quand cela a commencé : l'aube de jeunesse. C'était il y a 22 ans, c'étaient les premières années après la terrible guerre. Dans mon pays, la France, il y avait, il y en a toujours, mais il y en avait d'innombrables qui avaient tout perdu. J'avais été, comme je vous le disais tout à l'heure, élu au Parlement et je cherchais une maison pour y habiter. Je ne voulais pas une maison de riche et j'avais fini par trouver, à 10 kilomètres de Paris, une grande maison, avec un grand jardin qui était à louer pour à peu près rien du tout : pour la valeur de 5.000 francs belges, 50.000 anciens francs par an ! C'était pour rien ! J'avais été voir et j'avais compris pourquoi c'était à louer pour si peu cher : la maison avait été abandonnée, elle avait été pillée pendant la guerre. La pluie descendait à travers le toit et les étages : ça tombait en ruines ! Et quand j'ai vu la maison je me suis dit : c'est idiot de laisser tomber en ruines cette maison alors qu'il y a tant de familles qui n'ont pas d'abri. Et j'ai loué la maison et puis je travaillais pour la raccommoder ! Quand j'étais petit, quand j'étais enfant, j'étais scout, on m'avait donné le surnom "castor méditatif" : c'était une espèce de prédiction de l'avenir. Puis je me suis mis à faire le castor et à raccommoder la vieille maison ; et comme elle était plus grande que ce dont j'avais besoin, quand elle a été à peu près réparée, je l'ai transformée en auberge internationale de la jeunesse.

Parce que ma charge au Mouvement Fédéraliste International m'entraînait à travers de nombreux pays, beaucoup de jeunes me connaissaient, venaient me voir à Paris et cherchaient un endroit pour venir habiter pas cher pendant les vacances. Et c'est à ce moment que j'ai donné à la maison, alors que je ne savais absolument pas ce qui allait venir dans la suite, c'est à ce moment que j'ai donné le nom "Emmanus".

Oh je ne pensais pas à ce qui allait suivre, mais un jour en lisant l'Évangile, je lis le récit de l'apparition du Seigneur aux disciples d'Emmaüs et je me dis : ma maison c'est une auberge à côté de la capitale comme Emmaüs une auberge pas loin de Jérusalem, la capitale du pays de Jésus. Et, comme sur le chemin d'Emmaüs, des hommes désespérés, désillusionnés, ont retrouvé l'enthousiasme : il fallait qu'ils aient passé par cette sortie de l'illusion pour qu'ils rencontrent enfin l'Éternel véritable ! Et je me dis : la jeunesse qui vient dans ma maison, ce sont des filles et des garçons qui cherchent après les désillusions des horreurs de la guerre, qui cherchent quoi faire de leur vie ! Alors j'ai pris une planche, un pot de peinture et j'ai écrit EMMANUS et j'ai accroché la planche à la porte de la maison. Je ne savais pas que c'était comme prophétique.

Naissance d'Emmaüs

Car peu de temps après, un beau jour on m'appelle au secours : on me dit : venez vite, dans la commune voisine, il y a un homme qui vient de se suicider... il n'est pas mort, venez vite ! Je suis venu et j'ai trouvé l'homme le plus malheureux du monde. C'était un criminel : vingt ans avant, il avait tué son père ! Pas pour de l'argent, mais dans un moment de désespoir et de colère, parce que son père depuis longtemps avait abandonné sa mère ; son père vivait avec une très mauvaise femme qui voulait mettre la main sur l'argent de la famille. Et comme le jeune homme était fiancé, la mauvaise femme avait été calomnier horriblement, le jeune homme après de la jeune fille. La jeune fille scandalisée, dégoûtée, en prenant tout ce qu'on lui racontait, avait rompu, ne voulait plus voir son fiancé ! Et quelques mois plus tard, la mauvaise femme avait fini par persuader le garçon d'accepter d'épouser une autre et ainsi elle pouvait mettre la main sur la fortune. Et le garçon avait dit oui, il était marié, un petit bébé était attendu ; et voilà qu'un jour, un compagnon, un camarade vient trouver le garçon et lui raconte toute l'intrigue abominable par laquelle on l'avait poussé à ce mariage ! Alors, désespéré, il va prendre un revolver pour tuer la mauvaise femme. C'était un revolver automatique, il ne savait pas s'en servir : il a tiré, la mauvaise femme a été blessée ; le papa n'était pas loin, il s'est précipité : toutes les balles sont parties en rafale, le père a été tué ! Le tribunal a jugé le criminel : il a été condamné aux travaux forcés à perpétuité. On l'a envoyé en Amérique du Sud, en Guyane, aux Galères, vingt ans. C'était un homme très bon

et un jour, dans un incendie, il avait sauvé quelqu'un; alors le Directeur du bagne avait fait un rapport au Ministre en demandant sa grâce ! Il a été libéré, il est rentré et il a trouvé une situation terrible ! Il a été tout droit dans sa maison, retrouver la femme qu'il avait épousée, qui avait été bonne et qui lui avait tous jours écrit pendant qu'il était là-bas, loin. Et quand il arrive, il découvre que depuis dix ans sa femme vivait avec un autre homme et qu'il y avait d'autres enfants, des enfants qui portaient son nom à lui ! Et le jour où il va au tribunal pour faire reconnaître que ces enfants ne sont pas les siens, on lui dit : Mon pauvre ami, c'est trop tard !

La loi française est très stricte : quand il y a un malheur comme ça, le père, quand il connaît l'existence d'enfants qu'on lui attribue et qui ne sont pas les siens, il a deux mois, pas un jour de plus, pour prendre sa décision : ou de faire déclarer que les enfants ne sont pas les siens ou de faire comme s'il les reconnaissait. Et on lui dit que les deux mois sont passés : trop tard ! Enfin il voit que son enfant qu'il aimait, qu'il n'avait jamais vu, jamais connue : une fillette qui avait grandi après qu'il était parti au bagne, - quand elle avait 15 ans, elle lui avait écrit, elle l'aimait, elle s'était fait de son père une image angélique, idéalisée : c'était la victime, c'était l'homme qui souffrait, c'était son père, elle l'aimait - et voilà qu'il voit, quand il est de retour, que cette grande fille, qui a maintenant vingt ans, est déguée de lui : il est tuberculeux, un peu de paludisme, un peu alcoolique, il est un malade, une déve... et il voit que sa fille s'éloigne, déguée... Alors il ne peut plus supporter la vie et c'est la tentative de suicide.

Et je me trouve là, devant ce désespoir infini, et je vois que tout ce que j'essais de faire pour lui donner du courage, c'est inutile ! Il n'a qu'une seule idée, il veut recommencer à se tuer, il veut réussir cette fois ! **ET C'EST A CE MOMENT QUE LE MOUVEMENT KEMMUS A COMMENCÉ !** Comment ? Oh je n'ai pas réfléchi, depuis vingt ans je réfléchis tous les jours, mais ce jour là je n'avais pas le temps de réfléchir ! J'étais là devant ce désespoir immense et alors, poussé vraiment par le Saint-Esprit, j'ai fait une CHOSE FOLLE ! J'ai fait le contraire de la bienfaisance ! Au lieu de lui dire : "Tu es malheureux, bien malheureux, c'est terrible ! moi je vais être bon et je vais te donner du travail, de l'argent, une chambre" j'ai fait le contraire ! Je lui ai dit : "Tu es tellement

malheureux, c'est épouvantable ! Et voilà que moi je ne peux rien te donner !" De fait je ne pouvais rien lui donner : ma famille est très riche, mes frères sont tous dans de grandes affaires, mais quand j'étais parti au couvent j'avais tout donné de mon héritage, je n'avais rien gardé pour moi ! J'avais tout donné pour des enfants malheureux. Depuis après la guerre, je recevais l'argent du Parlement : je n'étais pas pauvre, je recevais l'argent qu'on donnait à un député. Mais j'avais vu tant de familles malheureuses qui pleuraient parce qu'elles habitaient dans des conditions horribles, pires que dans les maisons de vos collines les plus pauvres ! Trois familles avec leurs bébés dans une seule pièce, c'est terrible ! Alors avec tout l'argent que je recevais comme député j'avais acheté des terrains à crédit, autour de la maison d'Emmils et j'avais commencé avec les familles les plus pauvres, j'avais commencé à construire des maisons, oh de petites maisons ! Que les autorités du Randa me pardonnent, je vais donner un très mauvais exemple ! Je construisais des maisons illégalement parce que les gens ne pouvaient pas acheter un terrain qui ait toutes les exigences conformes à la loi. Et je désobéissais à la loi... et il arrivait des tas d'histoires ! Le Ministre m'en voyait la police en me disant : "mais tu n'as pas le permis de construire !" Et je répondais : "Oui, je n'ai pas le permis de construire" mais je disais : "regardez ces papas, ces mamans, ces ouvriers HONNÊTES qui travaillent, c'est impossible qu'ils aient assez d'économies avec leur petit salaire pour acheter des terrains conformes aux exigences de la loi !" Et je disais : "ils n'ont pas le permis de construire mais regardez leur extrême décence : ils ont le PERMIS DE VIVRE !" Puisqu'ils sont nés, ils ont le droit ! et si la loi ne leur donne pas le moyen de le pouvoir, avec leur petit salaire, arriver à faire une maison pour retirer à l'abri le berceau de leur épouse... alors je disais au Ministre : ce qui est illégal, ce n'est pas la construction de leur maison, ce qui est illégal, c'EST LA LOI !"

C'est ce n'est pas l'homme qui est fait pour la loi, mais la loi qui est faite pour l'homme ! Quand la loi ne permet pas à l'homme de pouvoir véritablement donner à sa famille, du pain, un toit, du travail : c'est la loi qui n'est pas juste ! C'est la loi qui doit changer ! Et je me battais ainsi. Mais je n'avais aucun argent, je n'avais que des dettes : pour ces constructions, avant que l'argent n'arrive chaque mois du Parlement, c'était déjà tout dépensé ! Et j'étais là devant le désespéré et

je lui dis : "Mon ami, tu es si malheureux, et je ne puis rien faire, rien te donner, je n'ai que des dettes! Mais regarde, voilà où j'habite, pas loin, voilà comment je vis : je travaille au Parlement, je travaille dans mon Département et puis, quand j'ai le temps (le soir), la nuit, souvent même le dimanche, avec les pauvres, je travaille pour faire ces maisons... mais je suis à moitié malade... Regarde, là il y a une maison qui est commencée, elle n'est pas finie. C'est pour une maman qui pleure parce que le papa découragé va perdre son argent tous les jours au café, boire de l'alcool : il est désespéré! Les enfants sont malades, bientôt la famille va être perdue". Alors je dis au désespéré :

"Moi je ne peux rien te donner, mais toi, puisque tu veux te tuer, tu es LIBRE, tu n'as rien qui t'embarrasse, qui te retient! Alors, moi je ne peux rien te donner, mais toi, avant de te tuer, tu ne veux pas venir me donner un coup de main pour finir cette maison pour cette famille qui est tellement malheureuse ? Après tu feras ce que tu voudras!" Et voilà qu'alors la figure de l'homme était changée ! Il est mort il y a six ans. Quand il mourait, il me répétait la même parole qu'il m'avait dite le premier jour. Il me disait en mourant : "Père, c'est vrai, n'importe quoi que vous m'auriez donné, j'aurais recommencé à me tuer ! Parce que, me dit-il, ce qui me manquait ce n'était pas DE QUOI VIVRE mais des RAISONS DE VIVRE !" Et voilà qu'il trouvait LA raison de vivre : ALIMER ! Se donner du mal pour que d'autres aient moins mal et retrouvent la joie ! Et voilà qu'il pensait : Si je dis "oui" au Père, dans deux semaines, dans trois semaines, quand on aura fini une maison, quand le papa, la maman, les petits enfants me rencontreront moi le criminel, moi le suicidé raté, ils me diront à moi le criminel : "Merci Monsieur, vous nous avez sauvés!" Alors tout était changé pour lui ! Oh pas tout seul... tout seul il ne pouvait rien, il était toujours un homme cassé, perdu, sans énergie ! Mais par la rencontre avec un ami qui lui disait, ou plutôt qui lui donnait le moyen, ensemble, avec lui, de pouvoir sauver d'autres : tout d'un coup, il se trouvait sauvé lui-même !

Développements

Il est venu dans ma maison : oh! il ne faut pas idéaliser les choses, comme on fait quand on raconte de belles histoires ! Ça pas été le Paradis tous les jours : c'était pas un Saint, moi non plus ! Il y avait des jours où il faisait des tas de bêtises. Il y avait des jours où quand j'arrivais pour dire la messe, je voyais qu'il avait bu tout le vin de messe... et quand je me fêchais

il prenait un petit air tragique, il ramassait toutes ses petites affaires et me disait : "ça va, je sais ce qui me reste à faire, j'ai compris" et moi je courais derrière lui, je lui disais : "ne fais pas l'idiot, reviens vite à la maison!" Et petit à petit quand même, il reprenait de la joie, il reprenait courage en sauvant les autres.

Mais très vite, il n'est pas resté tout seul. Parce que bien sûr, les gens bavardaient. C'était pas ordinaire de voir un Curé-Député qui, dans sa maison, avait pris un assasin et qui faisait des maisons pour les pauvres avec son argent de député!

Les gens racontaient, racontaient... et alors bientôt, ce n'est pas deux, on était cinq, on était dix, parce que tous les braves amis, mes amis, quand ils rencontraient un homme malheureux, ils disaient : "Mais mon vieux, il n'y a plus de problèmes, voilà un ticket d'autobus, va vite à Emmaüs!" Et ces malheureux arrivaient tous, va vite à Emmaüs! Et ces malheureux arrivaient et bientôt la maison était pleine : il n'y avait plus de place pour l'auberge de jeunesse, tout était rempli par les pauvres! On vivait tous avec l'indemnité de député, si bien que vous voyez qu'on ne peut pas en dire du mal, car ça peut servir à des choses très bien! Et on arrivait à manger et on construisait...

Les chifonniers...

Mais un beau jour, j'ai refusé une loi électorale qui était très malhonnête, je ne voulais pas accepter ce que l'on appelait la "loi des appartements". Je me suis mis à réfléchir : j'étais libre, comme le suicidé! Mais il n'y avait plus d'argent. Or nous étions dix-huit hommes dans la communauté ! Nous avions tout un village en construction, qu'on appelait "camp fleur" où il y avait dix-neuf maisons inachevées... Qu'est-ce qu'il fallait faire ? Il n'y avait plus d'argent ! Dire à mes compagnons, à ces familles : "c'est fini, allez-vous-en" : c'était pas possible, ils auraient été plus malheureux qu'avant! Alors on a continué en vendant tout ce que j'avais dans ma maison, pour manger... en cherchant "Qu'est-ce qu'on va faire?"

Et puis un beau soir il n'y avait plus rien à vendre, il n'y avait plus rien à manger! Alors secrètement, car je ne voulais pas décourager les camarades, secrètement je suis parti la nuit, dans les rues riches de Paris : la première fois sur le boulevard St Germain à Paris et j'ai mendié... sur les trottoirs, dans les cafés, la nuit, pour rapporter de quoi manger. Et puis je suis rentré, j'ai révélé notre vieille secrétaire qui a 72 ans mainte-

nant, qui travaille toujours avec nous, je vidais mes poches sur son lit et lui dis : "Voyez, n'ayez plus peur, demain vous pourrez acheter de quoi manger pour tout le monde!" Et ça a continué comme cela secrètement pendant une dizaine de jours. Et puis un beau matin ça a été la catastrophe : on tape à ma porte et puis je vois deux de mes compagnons qui arrivent en colère, furieux, et ils me disent : "Père, qu'est-ce que c'est que ça ? Nous, quand on a mendié pour boire un coup, vous dites que c'est honteux d'aller mendier pour un homme ! Et voilà que la voisine, elle vient de passer devant la maison, elle vient de nous dire : "eh bien votre curel il en fait de belles ! hier soir, quand je sortais du cinéma, sur le boulevard, je l'ai vu qui était en train de mendier!" Et ils disaient : "Vous nous le défendez et puis vous le faites!" Et je leur dis : "Oui, c'est vrai, mais il n'y avait plus rien à manger!" Et c'est alors qu'un de ces deux hommes en colère me dit qu'il connaît un moyen de trouver de l'argent. Quand il sortait de prison, quand il sortait de l'hôpital, il faisait le chiffonnier, c'est-à-dire l'homme pauvre qui ramasse tout ce qui est perdu, les vieux journaux, les vieilles bouteilles, les vieux costumes, les vieilles tables, les vieilles chaises, les vieilles bicyclettes cassées : tout ce que les gens jettent parce qu'ils n'en ont plus besoin. Il me dit qu'il parvenait à vivre avec ça! Et moi j'étais sceptique! Je lui dis "oui, bien sûr, cela pouvait te permettre d'acheter un morceau de pain mais ce n'est pas vrai que ce travail peut permettre à dix-huit hommes de vivre et de continuer des constructions." Mais le cher compagnon insiste, il dit : "Père, je vous assure! mais si, c'est possible ! Si vous venez travailler avec nous, on vous apprendra le métier et vous nous aiderez à le faire avec méthode, d'une manière organisée et surtout vous nous aiderez à ne pas boire tous les soirs ce que nous aurons gagné pendant la journée!"

Si vous nous aidez, vous verrez qu'en réalité on y arrivera." Comme on n'avait pas d'autres moyens, j'ai fini par dire : eh bien on va essayer! Et je suis parti un beau matin, avec quelques-uns pour aller ramasser les ordures... et puis après quelques jours on avait trouvé des voitures de bébé qui remplaçaient nos sacs, et puis on finit par trouver quelques vieilles charrettes, et puis on voyait que c'était vrai!

10

vent être raccommodés... on les raccommodait. Avec trois vieux vélos, on en fabrique un qui marche et qu'on va revendre! On avec des vieux postes de radio, avec des appareils de chauffage, on arrive à les retaper et on les revend. Et tout ce qu'on ne peut pas raccomoder, on le classe, mais méthodiquement, avec précision. Car c'est ça qui fait la valeur, quand on peut garantir que là il y a une tige, qu'il n'y a que de la laine, que du coton, que de la soie. Que là on dit : "il y a cent kilos de cuivre, rien que du cuivre, où on a consciencieusement enlevé tous les rivets de fer, alors l'usine qui l'a acheté, ça peut donner du bon prix, si elle sait qu'elle peut faire confiance, qu'on n'a pas menti, triché, que tout de suite on peut mettre ça à la fondrie. Et en faisant ce métier que j'apprenais, tous les jours, en le faisant consciencieusement, on arrivait à vivre. Et bien sûr, on pouvait racheter un vieux camion, oh un bien vieux camion qu'il fallait pousser dans la rue en pente pour le faire partir le matin.

On était, on était misérable, mais on construisait les maisons et bientôt d'autres hommes venaient et on devenait cent... cent cinquante... cent quatre-vingt, TROIS communautés autour de Paris. Parmi mes compagnons, je choisisais ceux que je croyais capables pour devenir responsables d'une seconde communauté : c'était difficile, et au début, il n'y avait point de règles, point de traditions.

LA COMMUNAUTE S'ORGANISE : LES REGLES D'ENCAUS

Mais petit à petit, des règles se faisaient : il y a trois règles dans nos communautés.

LA PREMIERE : LE TRAVAIL

La règle dit : Jamais nous n'accepterons que notre subsistance dépende d'autre chose que de notre travail, tant qu'on a la force. Si des gens viennent et disent "ce que vous faites est admirable, voilà de l'argent", on dit "merci Madame, merci Monsieur". Mais cet argent, on ne le met pas dans la Communauté, on le met dans une comptabilité à part, et on s'en sert pour construire d'autres maisons, pour aider les pauvres. Mais dans la comptabilité de la Communauté, on ne met QUE CE QUE L'ON GAGNE, par notre sueur, notre travail.

LA SECONDE REGLE DIT : LA COMMUNAUTE

La règle dit : Jamais nous n'accepterons que quelque chose vit parmi nous, soit considéré en fonction d'autre chose que sa qualité d'homme, dans le moment actuel,

11

quele que soient son passé, ses opinions. Qu'il vienne du convent ou qu'il sorte de la prison, qu'il soit de gauche ou de droite, on ne veut pas le savoir. Voilà comment on vit chez nous : tu es un bon camarade ou tu es inacceptable, tu es un bon travailleur ou tu es un paresseux, tu es honnête ou tu mens : on te juge sur ce que tu es aujourd'hui.

On interdit de parler du passé; si quelqu'un offense un autre en parlant de son passé, il faut qu'il s'excuse publiquement, tout de suite, ou bien il doit quitter la Communauté.

Et la Communauté assure tout le nécessaire. La plupart n'ont pas de famille, ils avaient été mariés et tout a été perdu, par les malheurs de la guerre, toutes sortes de raisons. Au début, je donnais un salaire, on partageait pour tous, mais n'ayant pas de famille, pas de maison, pas d'enfants, ça n'aboutissait qu'à boire et puis se battre. Finalement, il fallait en renvoyer et ceux qui restaient pleuraient et disaient : mais c'était un bon camarade, il doit être si malheureux. Père, permettez que j'aille le rechercher dans la rue.

Et petit à petit, eux-mêmes me disaient : "Père, tant qu'on n'a pas de famille, il ne faut plus donner de salaire". Bux-mêmes ont demandé de garder un franc par jour (10 francs belges) et des cigarettes. C'est tout.

La Communauté s'occupe de tout. S'il y en a un qui peut retrouver sa famille, se réconcilier avec sa femme, ou qu'il va se marier, ou qu'il veut prendre un travail à l'usine, la Communauté l'aide. Mais tant qu'on est dans la Communauté, pas d'argent, juste l'argent de poche pour le cinéma et les cigarettes.

Mais il y a LA TROISIEME REGLE : LA REGLE DU SERVICE

La troisième règle sans laquelle tout cela serait impossible. Car vous comprenez, c'est souvent qu'on me dit : "Qu'est-ce que tu nous racontes ? Tu veux nous faire croire que c'est possible de faire vivre en communauté des personnes aussi différentes ?" Il y a chez nous des gens très instruits qui ont des diplômes très élevés, qui ont eu des malheurs et qui arrivent chez nous désespérés. Il y en a qui ne savent pas lire, des hommes qui ont été des collaborateurs, comme on disait pendant la guerre, et d'autres qui ont été des résistants; ils se tiraient des coups de fusil, ils se haïssaient... et voilà qu'ils se retrouvent ensemble, dans la Communauté.

Mais on dit : "Qu'est-ce que tu nous racontes, comment est-ce possible ? Que vivent pacifiquement ensemble quarante hommes, si différents et qu'ils arrivent à faire un travail efficace ?" On me dit : mais la vie communautaire est toujours difficile. Même dans les convents des bonnes sœurs, il y a des jours où c'est l'orage. On dit : même dans les ménages, le papa et la maman qui s'aiment le plus, les meilleurs ménages, il y a des jours où ça va pas. Et qu'est-ce que tu nous racontes ? que tu arrives à faire vivre ensemble des hommes aussi différents ?

J'ai dit : "C'est peut-être impossible, mais... viens voir. Non seulement ça existe, mais ça grandit, ça se multiplie tous les jours."

C'est qu'il y a une explication. C'est la troisième règle. Après la règle du travail, la règle de la communauté, il y a la règle du service. Elle dit le but du travail de la communauté. C'est de faire les bénéfices, le plus possible de bénéfices, pour que nous les pauvres, nous les humbles, les gens perdus, on se paie le luxe de devenir des donateurs, et de sauver d'autres, plus malheureux que nous, devenus des donateurs, nous les pauvres, d'être des provocateurs. Des provocateurs pour la conscience de tous ceux qui ne sont pas pauvres et de pouvoir leur dire : "Regarde, nous on est des RIEN DU TOUT, des tout petits, des hommes perdus, regarde ce qu'avec tes ordures, regarde ce qu'on arrive à faire, en travaillant fort, dur ! On donne des centaines de milliers, de millions de francs tous les ans, et toi... TOI qui as tout le nécessaire, TOI qui ne manques de rien, TOI qui as beaucoup plus que le nécessaire, QU'EST-CE QUE TU FAIS POUR DELIVRER LES AUTRES ?

Provocation des PAUVRES QUI DONNENT

Exemples

Ecoutez, je ne vous donne rien que des exemples tous récents !

Il y a quelques mois, une de ces communautés (il y en a trente en France, réunissant près d'un millier de personnes), une de ces communautés a appris que dans la ville de Bourges, il y a une association de parents des enfants handicapés. Ils étaient petits quand on a commencé à les soigner. Ils sont devenus adolescents, ils deviennent grands. Il fallait créer des ateliers d'apprentissage, créer des ateliers pour les adultes, pour les adultes se mariant, pour qu'ils puissent trouver un tra-

vail adapté à eux. Et on parlait longtemps de cette nécessité. Et il n'y avait pas d'argent. Alors les Chiffonniers ont dit: On vient.

Une communauté est venue avec 25 hommes. Ils se sont installés dans quelque local et ils ont dit: Nous, on n'a rien, on est arrivé avec notre chemise et notre mouchoir. Trouvez-nous des lits, trouvez-nous des matelas, trouvez-nous des assiettes... Et si vous voulez qu'on travaille, débrouillez-vous dans la ville, tous les matins pour qu'il y ait des personnes volontaires qui viennent avec trois, quatre omlons devant la porte et nous on partira travailler.

Et ils ont travaillé pendant cinq mois, entraînant avec eux des gens, des braves gens commerçants, industriels, qui prêtaient un camion pour un jour. Ils ont travaillé cinq mois, vingt-cinq hommes. Au bout de cinq mois, ils ont repris leurs petites valises, leur linge, et ils sont repartis les mains vides, les mains dans les poches comme ils étaient arrivés... Mais ils laissent trente millions, 25 hommes en 5 mois. Trente millions, trois millions de francs belges!

Et la Préfecture me disait: "Père, il y a si longtemps qu'on parlait de la nécessité de cette fondation, et voilà que, PARCE QUE VOUS AVEZ DONNÉ C'EST ARGENT AVEC VOS COMPAGNONS, les crédits complémentaires qui vont être nécessaires, ce n'est plus possible qu'on les refuse. C'est plus possible que la Municipalité dise qu'il n'y a pas d'argent pour compléter ce que vous avez donné. Maintenant qu'on a acheté les terrains et qu'avec votre argent les architectes ont fait les plans et vont commencer les constructions, c'est plus possible de perdre la face, que les pouvoirs publics ne retirent pas un peu d'argent qu'on met pour des dépenses de luxe et ne viennent pas apporter pour compléter ce que vous avez donné!

On a gagné la victoire et cela tant de fois dans tant d'endroits!!!

Les Communautés se répandent dans le monde...

Actuellement chaque année, ce sont plusieurs centaines de millions d'anciens Français en France, qui sont donnés par les pauvres... et voilà que cela s'est multiplié à travers le monde. La dernière de ces communautés vient de se créer dans la Corée. Il y en avait déjà deux; une troisième avec des petits gamins, des gosses de douze, treize, quatorze ans, perdus, sans famille, qui ne savent pas d'où ils viennent.

Ils sont des gens qui ont été chassés de chez eux par les horreurs de la guerre de Corée... et les parents, on ne sait plus! Et voilà que, déjà il y avait deux communautés pour les plus grands, une s'est faite pour les plus petits! Un jour j'étais là-bas! C'était un soir d'hiver, il faisait très froid. Ils vivent sous des tentes, dans le froid glacial, c'est comme en Sibérie! L'hiver, il y a jusqu'à 20° de froid, 25°. Et ils posaient beaucoup de questions.

Ils me demandaient de leur expliquer ce qu'étaient nos communautés en France. Et un moment, un de ces gosses me dit, un de ces petits enfants me dit: "Mais, mon père, là-bas en France, quel âge ils ont vos camarades?" Alors, par l'interprète, je dis: "Ah! ils sont plus âgés que vous, ils ont souvent eu leur vie, il y a eu des malheurs, ils ont quarante, cinquante ans." Et alors il y a un gosse qui a crié et il y a eu un tumulte, et je dis à l'interprète: "Mais qu'est-ce qu'il a crié?" Et l'interprète me dit: "L'enfant a crié: mais alors s'ils sont si âgés nos camarades de France, est-ce qu'enfin, je vais pouvoir trouver un père?"

Un petit enfant de treize ans, quatorze ans qui n'avait jamais connu ce que c'est qu'un père, et qui retrouvait une espérance, là-bas à l'autre bout du monde! Parce que dans un coin du monde, il y avait des pauvres qui avaient aimé. Oh! bien sûr, nos compagnons c'était pas des saints. C'était des hommes, des pauvres hommes; pas meilleure que les autres, mais je dis quelquefois: "s'ils réussissent à faire des choses aussi merveilleuses, c'est parce qu'en fouillant dans les ordures, ils ont retrouvé au milieu des ordures, des petits bouts d'Evangile, que les gens distingués très fiers de se dire chrétiens, avaient arrachés de leur Evangile, parce que cela leur coûtait trop et qu'ils avaient jeté dans les ordures!"

Oh! bien sûr, nos compagnons ne sont pas des saints, ils ne pratiquent pas à la perfection l'Evangile... mais ils ont RETROUVÉ L'ESSENTIEL. Ils ont retrouvé tout simplement: "TU AIMERAS L'ETERNEL AMOUR!" Ils le disent comme ils peuvent.

Conséquences de ces provocations

1. LE GRAND SOULEVEMENT DE 1954

Et il est arrivé en France, que cela ait des conséquences considérables. Ce serait trop long de raconter tout ce soir. Il est arrivé ce fameux hiver de 1954, quand il y avait sur toute l'Europe un froid terrible.

Cette année de nouveau, il est arrivé un froid terrible sur l'Europe, sur le Sud de la France, mais c'est bien différent, parce qu'il y a dix-sept ans, la misère était bien plus grande. Il y a eu des progrès depuis cette époque, d'après-guerre. Mais c'est pas fini! Même chez nous il y a encore beaucoup de souffrances. Mais alors cette année 1954 : c'était terrible.

J'avais demandé à un de mes amis, qui est devenu ministre, Léon Hamon, je lui demandais de déposer un projet de loi, dans la loi des finances, pour le budget de la construction qu'on était en train de discuter... Je lui avais demandé, pour les gens qui mouraient de froid dans les rues, de demander que tout de suite un crédit d'un milliard de francs soit TOUT DE SUITE libéré, comme s'il y avait un tremblement de terre pour qu'on puisse construire des abris, où on pourrait mettre du chauffage et loger des familles!

Et voilà que le débat est venu au Parlement... Et le lendemain matin, car j'ai attendu pendant une nuit, j'appelle mon ami, Léon Hamon, et je lui dis : "Et alors, qu'est-ce qu'on a dit des crédits que je demande ?" Il me dit : "Ecoûte, c'est venu pendant la nuit. Tout le monde était très fatigué. Lorsque le projet est venu, le Ministre a dit : Ah! c'est très compliqué, la demande de l'abbé Pierre. Ce n'est pas selon les usages, il faut consulter la commission des finances, des experts, etc., etc... Et les Députés qui étaient fatigués, c'était la nuit - 2 heures du matin - ont dit : "PLUS TARD"... et on a levé la séance.

Or, au moment même où j'entendais Léon Hamon au téléphone me dire "Plus tard" pour les logements de secours, des pauvres perdus, AU MOMENT MÊME, j'avais encore le téléphone à la main... on s'écoue... Et un homme entre, c'était un jeune ouvrier... et il pleurait... C'était un jeune ouvrier dont nous étions en train de construire la maison. Et comme il n'avait point d'habitation, avec sa femme et son bébé, il avait voulu être sur le terrain, à côté de sa maison, pour travailler tous les jours. On l'avait installé dans un vieux camion, on avait mis un lit, une table, un feu... Il pleure et il me dit : "Père, cette nuit, ma femme et moi, on dormait; le bébé EST MORT DE FROID."

Alors, j'ai raccroché le téléphone, et puis je me suis occupé de leur désespoir. Et la nuit d'après, je ne pouvais plus dormir. Je pensais à tous les autres qui étaient en danger de mourir. A 3 heures du matin, je me suis réveillé. Je me suis levé. J'ai été vers la planche

où j'écrivais mon courrier, une planche sur laquelle il y a une statue de la Sainte Vierge comme elle est apparue en Belgique dans un petit village qui s'appelle Ban-rue en Belgique qui s'est présentée aux petits enfants en disant : "Je suis la Vierge des Pauvres, la Vierge des Nations". Peut-être pour nous faire comprendre que le problème des pauvres, aujourd'hui, ce n'est pas seulement un problème social, à l'intérieur de chaque nation, mais c'est aussi un problème international. Et quand j'avais accueilli un pauvre malheureux, qui m'avait parlé, qui était un homme très intelligent, un père qui était devenu une éponge et qui m'avait parlé de l'apparition de la Vierge à Baumeux, j'avais été un jour, et on m'avait envoyé cette statue après! Elle était là sur ma table devant moi... Et dans la nuit, je prends mon papier à lettre et j'écris au Ministre de la Construction. Et je lui dis : "Monsieur le Ministre, la nuit dernière, lorsque j'avais écrit avec vous des lettres, IL Y EN A DEJA POUR LESQUELS C'EST TROP TARD..." Et je lui explique d'abord la mort du petit enfant de l'ouvrier. Et je continue et je lui dis : "Monsieur le Ministre, si vous êtes un homme, vraiment un homme, demain quand nous allons enterrer ce petit enfant, vous le Ministre, SI VOUS ÊTES UN HOMME, venez à l'enterrement au milieu de nous les Pauvres, pour porter publiquement le repentir de toute la nation."

Et j'ai été réveiller notre secrétaire et je lui ai dit : "Tapez cela en plusieurs exemplaires".

Et je suis parti dans Paris à cinq heures du matin. J'ai été mettre la lettre au domicile du Ministre, et puis j'ai été porter les copies de la lettre dans tous les journaux de Paris. C'était trop tard pour que cela soit imprimé au journal du matin mais dans tous les journaux de l'après-midi, les grands journaux qui sortent dans Paris, le soir, il y avait un titre gros comme ça : LA LETTRE DE L'ABBE PIERRE AU MINISTRE. Et je continuais à travailler avec mes camarades, et le lendemain, au moment où je parlais pour l'enterrement, on m'appelle au téléphone, et c'était un fonctionnaire qui me dit : "Je ne vous connais pas, je ne suis pas chargé de vous parler, mais j'ai pensé qu'il fallait vous le dire..." Tout le matin, le Ministre était triste. Et voilà que tout d'un coup, il vient de se décider, il n'a pas déjeuné, il a dit au Chef de Cabinet : supprimez tous mes rendez-vous d'aujourd'hui. Il est sur la route, il va arriver à l'enterrement!"

Quand je suis arrivé auprès du vieux camion dans lequel le petit était mort, ma vieille voiture est arrivée en même temps que celle du Ministre. J'étais très fatigué, je suis descendu, je pleurais, je lui ai ouvert la porte de sa voiture, et je lui ai dit : "Venez, c'est là!"

Et nous avons été vers le camion. On a pris le corps du petit bébé... et puis on est parti. On a vu ce spectacle, deux kilomètres, dans un froid terrible, le Ministre, l'homme très grand, la tête nue, au milieu de trente hommes qui étaient des miséreux, des pauvres Chiffonniers, pour l'ensevelir! Et quand tout était fini, et qui allait a parlé. Il a dit : "Merçi de m'avoir fait venir. Je sais qu'il y a du malheur, mais jamais le malheur des autres n'avait été mon malheur." Et il continue et il dit : "Je vous promets... ce que l'abbé Pierre a demandé, on va le faire, on trouvera des crédits..."

Et alors un de mes camarades, un peu insolent, interrompt le Ministre. Il lui dit : "Monsieur le Ministre, nous on est pas des hommes bien savants. On ne croit pas les paroles. On ne croit que des actes. Vous êtes venu dire, ne nous le dites pas. Rentrez dans votre Ministère et FAITES CE QUE VOUS DITES."

Et le Ministre est parti... Et les jours passaient. Le froid continuait. Un soir, une nuit, on avait ramassé une vieille femme sur le trottoir, et elle est morte pendant qu'on la transportait! On a recherché ses papiers, elle avait un seul papier sur elle... c'était le papier du plaignant du Tribunal qui, le matin, l'avait chassé de sa chambre, parce qu'elle était en retard pour payer son loyer. Et elle est morte dans la nuit.

Mes camarades n'en pouvaient plus. On travaillait le jour pour gagner notre pain, on travaillait la nuit pour aller porter, la nuit, de la soupe, des vêtements aux pauvres dans les rues.

Alors, ils m'ont dit : "Père, ce n'est plus possible! Ces gens heureux sont bien au chaud dans leurs maisons, ils ont plein leurs placards de bonnes couvertures, ILS FONT FIEU... Nous on peut plus continuer comme ça. Ils que vous oriez ça, que vous secouriez les gens!"

Alors j'ai été à la radio. En France, la radio est un monopole de l'Etat. Et j'ai dit au Directeur du journal : "Il faut me laisser parler aux gens". Il a dit :

"Non, ce n'est pas possible. La loi ne le permet pas. On ne peut pas laisser parler un particulier comme ça, vous n'avez pas d'autorisation!" Un de mes camarades vous l'a interrompu brutal, il lui dit : "Monsieur le Directeur, vous avez raison. C'est pas la loi ce que le Père vous demande. Mais est-ce que vous avez des petits enfants ? Oui. Est-ce que vous avez pensé que si vous êtes non au Père, peut-être demain matin, quand vous serez bien au chaud dans votre maison, quand vous viendrez prendre votre petit déjeuner entouré de vos petits enfants, peut-être en ouvrant le journal, devant vos enfants, vous deviendrez ROUGE DE Honte... parce que vous lirez encore dans le journal, qu'il y a des enfants et des vieillards qui sont morts de froid! Et vous penserez : c'est ma faute! parce que j'ai refusé ce que le Père demandait." Et le Directeur de la Radio est resté silencieux un instant... et puis il dit : "Vous avez raison, ce que vous dites est plus fort que la loi. Venez..." Et il m'a donné le micro. Et j'ai lancé dix phrases. J'ai dit : "mes amis, au secours". Et j'ai expliqué la misère. J'ai dit : "Il faut nous aider assez pour que tout cela cesse. Apportez des couvertures, des vêtements, des moyens de chauffage..." Et puis je suis parti. J'ai été vite manger un sandwich. Et j'avais dit : n'apportez pas tout ça à notre Communauté - on était à dix kilomètres de Paris, on était trop loin -, j'avais dit : apportez tout ça dans un hôtel de luxe de Paris! Pourquoi ? Je ne connaissais pas cet hôtel, je n'y avais jamais été. Mais j'avais dans ma poche une lettre.

La propriétaire de l'hôtel m'avait écrit trois jours avant. Elle me disait : "Père, depuis que je sais qu'on meurt de froid, j'ai honte en pensant que tous les jours, il y a des étages entiers de chambres chauffées qui restent vides, dans mon hôtel de luxe." Alors elle dit : "Tant que durent les grands froids, je vous donne un étage entier de chambres chauffées, pour que vous puissiez y loger des familles en danger." Et j'avais envoyé mes camarades conduire des familles. Je ne la connaissais pas, mais j'avais dit : "Apportez à cet hôtel de luxe 'Riches-ter'."

2. SCULEVEMENT DE LA BONTÉ

Et alors, il est arrivé une espèce de prodige, quelque chose d'in croyable, comme il n'en arrive pas une seule fois en plusieurs siècles dans le monde entier ! Pour dix paroles de rien du tout, quand j'essais d'arriver à l'hôtel, je ne peux pas. Il y avait plus de dix

mille personnes dans les rues, les taxis, les autos, les autobus ne pouvant plus circuler. Les policiers n'y comptaient rien, ils n'avaient pas entendu la radio, puis- qu'ils étaient en service dans la rue. Quand je finis par traverser la foule, je réussis à entrer dans l'hôtel. Je vois déjà des tonnes et des tonnes de vêtements, de couvertures, de bijoux, de l'argent à la caisse, il y en avait pour plus de dix millions! Les gens avaient entendu la radio... et ils avaient été bouleversés. Ils s'étaient levés, ils avaient pris une couverture sur le lit, un manteau dans le placard, de l'argent, ILS ÉTAIENT VENUS, ILS ÉTAIENT VENUS... En moins de quinze jours, on a reçu plus de 300.000 lettres. Des camions entiers qui n'arrêtaient pas de venir déverser devant l'hôtel. Je vois déjà des tonnes et des tonnes de vêtements.

Et dans ces lettres, les choses les plus bouleversantes ! Au total, il nous est arrivé en quelques journées plus d'un million de dollars. Plus de cinq cent millions d'anciens francs français. On était submergé. C'était affreux. Qu'est-ce qu'on allait faire ? On était à peu près cent quatre-vingt hommes qui n'étaient pas des administrateurs, des hommes dont beaucoup avaient été des voleurs. Qu'est-ce que j'allais faire avec tout cet argent ? Ça a été dur. Il a fallu tout organiser. En même temps qu'arrivait l'argent, arrivaient tous les malheureux de France; l'abbé Pierre était devenu leur espoir. C'était devenu terrible. On était bien sûr avec deux cents, cinq cents personnes, il n'y avait pas de chefs, pas de responsables! Comment faire ?

Alors je me suis d'abord dépêché d'appeler de nos frères, des hommes compétents : un comptable, un architecte, un avocat, un conseiller d'Etat, des industriels. Et je leur dis : "Vite, vite, créez une société de construction, achetez des terrains, mettez au travail des architectes. Nous allons enfin pouvoir CONSTRUIRE LE GAIEMENT. On aura des moyens de faire de VRAIES MAISONS! Et je leur disais : "C'est nous les pauvres, LES CHIFFONIERS QUI APPORTEONT DES CAPITALS A VOUS LES CAPITALISTES QUI N'AVEZ PAS ETE CAPABLES DE LE FAIRE."

3. RESULTATS

Et on a commencé les constructions : au jourd'hui, à partir des cinq cent millions qu'on a reçus alors, nous avons terminé, rien qu'autour de Paris, SEPT MILLE CINQ CENT logements, pour presque vingt-cinq milliards d'anciens francs. Sans compter tout ce qui a été fait dans la province, dans toutes les villes.

On a pu changer des lois. On a fait voter une loi qui désormais interdit d'expulser les pauvres, même s'il y a un jugement du Tribunal, tant que dure le froid.

Entre la Toussaint et Pâques, pendant l'hiver, même le pauvre condamné par le Tribunal, on n'a plus le DROIT DE LE METTRE DANS LA RUE. Et on a obtenu que beaucoup moins d'argent soit mis au logement des riches, et que beaucoup plus soit mis au logement populaire. En une année, le logement des pauvres, le budget du logement des pauvres a doublé. Le Parlement qui était en vacances, quand il y a eu ce bouleversement, s'est réuni dans une séance spéciale et, à L'UNANIMITE, parce que l'opinion publique tout entière, TOUS LES PARTIS, des Communistes à l'extrême droite, unanimes, ils ont voté dix milliards pour les logements d'urgence. Alors que trois semaines avant, ils disaient "plus tard" pour un milliard. C'était véritablement tout un bouleversement.

A TRAVERS LE MONDE ENTIER, JUSQU'AU RWANDA

Oh! bien sûr, tout n'est pas fini. Il reste beaucoup de souffrances, beaucoup de misères. Mais à l'initiation de cela, des fondations se multiplieront à travers le monde. Nous en avons maintenant un peu partout. Il y a 310 communautés. Et c'est ce qui fait que je me trouve aujourd'hui chez vous. Parce que vous avez entendu parler de ce qui se fait dans la colline de Gatsaga. Là-bas, il y a quelques-uns de chez vous avec quelques-uns qui étaient de l'Europe et qui, un beau jour, se sont dit : "On a honte d'être heureux sans les autres".

L'un d'entre eux avait vu un gosse, un petit garçon infirme, paralysé, à quatre pattes, comme un chien, dans un village. Alors il l'avait pris avec lui. Et quand on a su qu'il l'avait pris avec lui, on lui en a amené d'autres familles qui avaient des enfants infirmes. Comme dans tous les pays du monde, il y a des enfants qui sont nés infirmes, il y en a que la maladie a rendu infirmes ou qu'un accident a rendu infirmes. Et voilà qu'ils sont venus, et voilà que ces garçons, ces filles de chez vous, du Rwanda, se sont dévoués pour les plus petits, les plus perdus, les plus désespérés. Et petit à petit les filles et les garçons humiliés, écorchés, voilà qu'ils redeviennent des hommes debout, littéralement debout.

Debout physiquement parce que des chirurgiens leur faisaient des opérations, on leur redonnait des membres, on leur mettait des appareils adaptés et voilà qu'ils sont DEBOUT.

Je les ai vus : ils font du sport. Ils font des matchs de foot, ils ont été maintenant capables d'aller à l'école. Ils ont retrouvé leur dignité. Parmi eux il y en a qui sont si intelligents que le Gouvernement de chez vous leur a permis qu'après l'école primaire, on les dispense d'un tas d'exigences, pourvu qu'ils aient la capacité de passer l'examen. Et voilà qu'il y en a qui sont déjà au Collège, au Lycée, qui préparent le Secondaire, demain ils seront à l'Université. Voilà qu'ils se trouvent sages, réhabilités, et qu'ils pourront être véritablement vos frères et des hommes. Et ceux qui s'aiment, qui faisaient ça chez vous, quand ils ont connu des commandants d'Emmaüs, ils ont dit : "On est isolé, on est tout seul, est-ce qu'on peut devenir une communauté d'Emmaüs ?"

La règle d'Emmaüs, c'est tout simple : SERVIR PREMIER LE PLUS SOUFFRANT. On est sauvé que quand on devient sauveur. On n'est jamais heureux que quand on est dans le bonheur des autres. C'est ça la règle d'Emmaüs. Faire que les plus désespérés eux-mêmes puissent avoir la joie de devenir sauveurs des autres.

Et c'est bien ce qui se fait à Gatagara. Et maintenant, un bon nombre de ceux qui sont arrivés, tout petits, à quatre paties, ils sont maintenant des hommes debout, adultes, ils sont mariés, ils sont pères de famille, ils ont appris un métier.

Et ils disent : "Père, aidez-nous, maintenant que NOUS AVONS TANT REÇU, à aller donner AUX AUTRES." C'est pour cela que je suis venu : pour regarder avec eux comment c'est possible. Et peut-être que depuis ce petit endroit de Gatagara, qui est devenu une "ville-miracle", avec ses infirmes devenus fiers, libres, voilà que peut-être, demain là, des équipes où se trouveront unis, ensemble, des garçons et des filles, adultes, forts, en bonne santé, et des hommes et des femmes qui étaient malades, qui sont infirmes, mais qui sont redressés, s'en iront pour aller vers d'autres endroits dans votre pays où il y a encore d'autres infirmes qui n'ont pas de secours. Et peut-être, de votre tout petit pays, peut-être demain, il y en a qui s'en iront vers d'autres pays d'Afrique, pour aller porter à la fois cette espérance aux désespérés et cette leçon au fond du cœur du puissant, au fond du cœur des privilégiés, pour leur faire avoir honte, s'ils ne mettent pas leur privilège au service des plus souffrants. C'est cela le Mouvement d'Emmaüs.

LE MOUVEMENT EMMAÛS EST-IL CONFESSIOINNEL ?

Oh! voyez-vous, bien sûr cela ne suffit pas à tout dire. On me dit souvent : "Est-ce que c'est là part du Bon Dieu ?" Je réponds : "Moi, pas souvent, mais eux, très souvent". Ou bien ils me disent : "Dieu, Père, Dieu, qu'est-ce que c'est ?"

Oh, quand ils me disent cela, je leur dis : "Souviens-toi, l'autre soir, il y a quelques jours, un jour où on était bien fatigué, on était revenu bien sales, mouillés de sueur, dans la pluie on avait travaillé, on avait sauvé quelqu'un et tu me disais : Père, on est fatigué, mais, je suis heureux."

Alors, je dis : "Tu me demandes : Dieu, qu'est-ce que c'est ? Rappele-toi la voix qui chantait dans ton cœur, le jour où tu t'es fatigué pour sauver les autres. Ce jour-là, tu as connu Dieu. La voix qui a chanté dans ton cœur, c'est Dieu qui a rencontré ton âme. Tu me demandes qu'est-ce que Dieu ? C'EST L'AMOUR. Et tu as goûté comme c'est bon d'aimer. Et comme il est bon DIEU QUI EST AMOUR, mais dont l'amour est prisonnier de notre liberté, et qui ne peut se trouver libéré que si notre liberté se fait volontairement serviteur, volontairement esclave du service des autres !"

Un jour, on m'avait apporté très tard un samedi, des matériaux pour faire une petite maison pour une famille et on était très malheureux parce qu'on s'aperçoit qu'on ne pourra pas la construire tout de suite. Le lendemain, le lendemain dimanche, on ne pourrait plus sauver la famille tout de suite, car on n'avait pas assez de blocs de ciment pour mettre sous le plancher pour qu'il ne pourrisse pas dans l'herbe mouillée. Et les entreprises étaient fermées, on ne pouvait pas aller les chercher, aller les acheter. Mais voilà qu'un de mes compagnons me dit : "Père, de fait, il y a un moyen, je connais un vieux ouvrier maçon, qui, pour gagner quelques sous, dans des moules en bois, fabrique des blocs de ciment. Peut-être si vous allez les lui demander qu'il acceptera de vous en vendre. Mais je vous en avertis, me dit mon camarade, c'est un anticlérical, il mange du curé !"

Alors, je dis : bon, on va y aller ! Je vais trouver ce vieux ouvrier, je frappe chez lui, il me dit : "Entrez", puis il vient m'ouvrir. Il me regarde, il me fait entrer, il me dit : "Vous êtes le premier curé que je fais entrer chez moi." Et puis il commence à parler, il dit tout ce qu'il a sur le cœur. Il me dit : "C'est pas possible que cela soit COMME ILS FONT !" Il ne dit pas "comme ils di-

SENT" en parlant des chrétiens, mais "comme ils PONT". Et il me dit son scandale, parce que peu de temps avant, il y avait un homme riche qui était mort, mais c'était un mauvais riche.

Et il me dit : "Tout le monde savait qu'il était un mauvais patron, qu'il payait mal ses ouvriers, qu'il était injuste, qu'il était voleur dans son commerce et voilà qu'il est mort. Et il était riche, bien sûr, il faisait des dons aux bonnes sœurs... et alors on a fait une grande cérémonie. Pendant une heure, deux heures, des chants, beaucoup de prêtres réunis dans la cathédrale! Et puis un jour, quelques jours après, il y avait une pauvre vieille femme, qui était le modèle de tout le monde, qui avait été admirable pour soigner son mari malade, qui avait élevé ses enfants, qui était bonne pour les pauvres, et voilà qu'elle est morte... ELLE ETAIT PAUVRE... ALORS EN TROIS MINUTES, C'ETAIT FINI SON ENTERREMENT!" Alors, il me disait : "ÇA PEUT PAS ETRE COMME ILS PONT." Et moi je lui expliquai pourquoi je suis de clement, c'est pour les pauvres, je vous les donne, je veux pas que vous les payiez". On les met dans la vieille auto, là dans la nuit. Nous allons partir. L'homme m'embrasse, il me tient aux épaules et il me dit : "Père, moi je sais pas si Dieu existe, mais ce que je sais, c'est que si Dieu existe, C'EST CE QUE VOUS FAITES!"

Voilà un homme qui peut-être ne savait pas lire, qui sûrement n'était pas un savant, mais voilà un homme qui, dans le fond de son cœur, par une révélation de Dieu, avait compris tout ce que la science de la théologie veut nous apprendre, tout ce que la Bible nous apprend, tout ce que le Christ venu sur la Terre est venu nous apprendre. En un mot, il avait tout dit. SI DIEU EXISTE, IL EST AMOUR. Il n'est pas une théorie, SI DIEU EXISTE, C'EST CE QUE VOUS FAITES!...

NOTRE DEVOIR A TOUS

Oh mes amis, vous êtes ce soir, dans cette assemblée, beaucoup d'entre vous, des personnes importantes, de diverses manières, dans des charges, dans des responsabilités : l'aventur de votre patrie dépend de vous. Oh! ET UNE LOI DE MORT. Il y a une loi de mort et une loi de vie. C'est servir premier le plus fort. Alors c'est la haine... parce que tout le monde veut être le plus fort pour être servi le premier.

Et puis, il y a une loi de vie, et de paix, et de joie, c'est le contraire, c'est servir premier le plus FAIBLE. Alors, c'est la paix parce qu'on ne va pas se battre pour être le plus faible, afin d'être servi. ALORS C'EST LA PAIX. Alors même du point de vue économique, c'est LA PROSPERITE. Comment la prospérité pourrait-elle exister, comment le développement pourrait-il se faire, si ceux qui ont le pouvoir, ceux qui sont forts, ceux entre les mains desquels vient la richesse du pays, comment le développement du pays pourrait-il se faire si ceux-là, PARCE QU'ILS REÇOIVENT UN BON SALAIRE, juste, car c'est légitime que celui qui a des responsabilités très lourdes, ait une meilleure maison, une plus belle voiture, un salaire plus grand, mais comment un développement du pays pourrait-il se faire, si celui qui est dans les charges, les responsabilités, quand il reçoit l'argent qui lui est donné LÉGITIMEMENT, il va le placer dans les banques étrangères, va le placer dans les banques des pays riches qui n'en ont pas besoin, parce qu'il espère que là, cela va lui donner plus de revenus, plus de bénéfices. C'EST UN TRAITRE, celui qui fait cela, CAR IL VOLE. Il vole un argent qui lui est donné, à lui qui est puissant, que pour que cet argent, il puisse en tirer un bénéfice, mais un bénéfice par un investissement dans son propre pays. Par un investissement qui fournira du travail à tous les petits qui ne peuvent pas en sortir tout seuls.

Ah! malheur à ceux qui ne comprennent pas. Malheur à ceux qui, recevant légitimement de la richesse, la mettent à des investissements stériles, simplement pour l'amélioration du bonheur des heureux et pas pour la délivrance de LA FOULE QUI SOUFFRE INJUSTEMENT.

Oh! dans le temps que nous vivons, on peut penser : aucune nation, aucun peuple ne connaît-ils longtemps la paix sociale, même si c'est un peuple aussi pacifique, aussi souriant et bon que le vôtre. AUCUN NE PEUT ESPERER CONNAITRE LA PAIX SOCIALE S'IL NE SE SOUVIENT PAS A LA LOI DE VIE. CHERCHEZ TOUS LES JOURS COMMENT SERVIR PREMIERS LES PLUS SOUFFRANTS !!!

Mes amis, votre pays est petit. Mais c'est une chance d'une certaine manière. Car c'est plus facile pour les puissants de ne pas être loin des pauvres. C'est plus facile que dans un immense pays. Vous pouvez rester fraternelles pour les gens de vos collines, vous pouvez en quelques heures aller d'un bout à l'autre de votre pays, vous pouvez le connaître tout entier.

Vous qui êtes importants, ne restez pas isolés dans votre capitale, ne devenez pas de ces aveugles que si souvent deviennent les gens qui sont puissants. Car ce qui fait le malheur des nations, c'est que le Pouvoir est vite AVEUGLE. Parce qu'il est trop haut, trop loin... pendant que la souffrance est MUELTE, qu'elle n'a même plus la force de se faire entendre. Oh! puisse-t-il y avoir parmi vous beaucoup de filles et de garçons généreux, intelligents, qui, après avoir fini leurs études, choisissent de devenir "LA VOIX DES HOMMES SANS VOIX", de devenir ceux qui s'emploieront toute leur vie, à rendre INTELLIGENTS CEUX QUI ONT LE POUVOIR. A rendre intelllgents, c'est-à-dire en leur faisant sans cesse sentir la souffrance de leur peuple qui souffre. Travaillez, mais ne travaillez pas pour devenir individuellement plus riches. Souvenez-vous que la misère, c'est ce qui empêche d'être homme, et que le seul moyen qu'il n'y ait pas de misère, c'est d'AIMER LA PAUVRETE ! Non, pas une pauvreté qui refuse le progrès, mais cette merveilleuse pauvreté que l'Evangile nous apprend QUI EST DE REFUSER LE PROGRES POUR MOI SANS LES AUTRES.

Travaillez. Travaillez non pas pour devenir plus riches, mais qu'il n'y ait plus de pauvres chez vous.

Alors, vous pouvez voir venir le dernier de vos jours sur la terre, parce que le jour où vos yeux se fermeront, quand nous passerons tous devant le Bon Dieu que nous verrons Juge, entouré de la multitude des pauvres de tous les siècles, nous verrons le Seigneur, voyant tous nos péchés nous dire : "Malgré tous tes péchés, viens, tu es véritablement mon fils parce que tu as été le frère de mes petits enfants !"

Bon courage et bon travail !

Abbé PIERRE

La situation de la Femme Rwandaise (Suite)

Dans notre numéro de mai, nous avons publié les trois premiers chapitres du travail de Gaudencia Nyirakotwa, traitant les thèmes suivants : "La place de la femme Rwandaise dans la société traditionnelle", "La situation de la femme Rwandaise dans la société moderne", "Les moyens dont dispose la femme Rwandaise pour se préparer à mieux remplir ses responsabilités sociales".

Nous sommes heureux de présenter aujourd'hui à nos lecteurs la deuxième moitié de cette étude.

Chapitre IV. - LA PARTICIPATION DE LA FEMME RWANDAISE A LA VIE PUBLIQUE

Nous avons vu précédemment que la femme Rwandaise a toujours joué un rôle prépondérant dans la vie sociale du pays en tant qu'épouse, mère et productrice des biens pour la subsistance de sa famille.

Nous avons vu également que cette situation a été plus ou moins profondément modifiée par des impératifs de la vie socio-économique moderne : par exemple, la tradition rwandaise insiste sur la "pudeur" de la femme et par conséquent, la femme ne peut jouer qu'un rôle effacé puisqu'il lui est pratiquement interdit de se manifester en public... Dès lors, on peut se demander comment la société, les femmes en particulier, sont prêtes à concilier ces exigences de la tradition et les impératifs de la vie moderne, qui n'admet plus ce conformisme et ce mysticisme traditionnels ?

La femme a-t-elle suffisamment compris la part qui lui revient dans le développement de la nation ? Les planificateurs et les dirigeants ont-ils suffisamment mis à profit les capacités spécifiques et la force incontestable de l'abondante main-d'œuvre féminine ?... On pourrait prolonger indéfiniment les interrogations. Mais toujours est-il que l'image de la femme Rwandaise dans une société moderne démocratique n'est pas encore nette pour la majorité des Rwandais et des Rwandaïses. C'est pour cela que l'on peut affirmer que la femme Rwandaise du 20^e siècle n'est pas encore à même de remplir toutes ses responsabilités au plan social; de s'acquitter honnêtement de ses

devoirs et de jouir pleinement de ses droits. Cela veut dire également que les potentialités féminines n'ont pas encore été suffisamment mises au service du développement national. Mais voyons d'abord quelques problèmes concrets à ce sujet.

1. La femme Rwandaise dans la vie socio-culturelle

D'une manière générale, les Rwandaises jouent un rôle important dans la vie socio-culturelle de leur milieu, malgré que certaines fonctions qui leur revenaient traditionnellement aient été reprises par des institutions sociales modernes, notamment au point de vue de l'éducation des enfants et des loisirs.

En tant qu'éducatrice des tout petits, la femme joue un rôle considérable dans le cadre de la transmission des valeurs, des symboles culturels et de la tradition orale. C'est elle qui initie les enfants à la vie et qui guide leurs premiers pas à la découverte du monde et à la compréhension du réel, c'est grâce à elle que les jeunes générations sont intégrées à la communauté des ancêtres.

De même, en tant qu'individu intégré dans un système socio-culturel donné, la femme joue un rôle dynamique dans les relations intra- et inter-familiales et plus spécialement dans le système d'échange des biens, des valeurs, etc... comme nous l'avons vu précédemment; la femme a toujours été considérée comme le trait d'union entre les familles ("Umugore ni Gashyamba") et comme le cœur de la famille (Umugore ni umutima w'umugo)!

La femme prend toujours une part très active dans l'organisation des fêtes familiales ou des manifestations sociales, à l'occasion des mariages, des naissances, des décès, des fêtes nationales, etc...

Mais cela ne résoud pas pour autant le problème relatif au décalage entre hommes et femmes au niveau de la culture.

Comme nous l'avons déjà signalé, l'homme, de par sa formation poussée, est plus ouvert aux courants d'idées modernes de démocratie et de progrès; car son acculturation à la fois spirituelle et matérielle a été plus profonde que celle de la femme. Ce qui fait que la femme reste généralement attachée aux vieilles coutumes traditionnelles. D'où des conflits de mentalité au sein des familles et de la société Rwandaise.

Cependant, il est à remarquer que cette situation conflictuelle est encore à l'état latent, voire incon-

scient, chez la plupart des Rwandais. On le remarque surtout chez certains intellectuels qui sont hantés par l'idée de "retour aux sources". Cette idée les a amenés à prêcher le mythe de la "femme Gardienne des traditions". Cette dernière devrait refléter aux yeux du monde moderne l'image idéale de la Femme qui nous est donnée par les traditions ancestrales: l'image de la femme épouse et mère d'une famille nombreuse, entièrement donnée aux soins de ses enfants, à l'entretien de son ménage et n'ayant pas des ambitions dépassant le cadre étroit du foyer, pour éviter de souiller son image et de se perdre au contact des courants d'idées modernes et des valeurs culturelles étrangères.

Mais tout en jouant ce rôle de Gardienne des valeurs traditionnelles, elle doit en même temps pouvoir suivre le rythme de la vie du siècle: elle ne doit pas être "arrivée". D'où une certaine ambiguïté dans la conception du rôle de la femme Rwandaise. Cela fait qu'elle manque d'assurance et de confiance en elle-même et se contente d'accepter son sort, quand ces résistances excessives du milieu et ces contradictions ne l'amènent pas à des outrances qui la font de nouveau dévier de la vraie ligne.

On reproche par exemple à la femme rurale de ne pas être "à la hauteur", c'est-à-dire de ne pas suivre l'évolution de la société. Elle est en retard par rapport à son partenaire masculin, affirme-t-on. Mais en même temps, on reproche aux citadines et aux femmes instruites de "brûler les étapes". On trouve qu'elles singent trop la femme européenne, au point de vue de l'habillement surtout, et au point de vue des relations familiales et sociales. Bref, il leur est reproché d'avoir rompu trop brutalement avec les coutumes et traditions Rwandaises pour adopter à l'aveuglette les modes de vie occidentaux.

Cette remarque provient sans aucun doute des gens qui se refusent à voir les choses d'une manière objective et à comprendre la problématique de la Femme dans un monde vivant sans cesse des mutations.

Il est certain que les critiques que nous venons de voir sont également valables pour les hommes instruits et pour les citadins, car comme l'a dit un écrivain africain, les peuples du Tiers-Monde sont des mélanges culturels; ce qui implique que plus personne au Rwanda, comme dans tous les pays colonisés, ne parle le langage de ses ancêtres en toute sa pureté ou vit encore conformément à l'esprit et aux normes socio-culturelles traditionnelles.

Plusieurs impératifs ont obligé tous et chacun en particulier à voir les choses sous un angle nouveau. Il faut laisser le temps faire son œuvre, ce temps qui arrange si bien les choses. Mais en même temps, il faut profiter des occasions qui se présentent pour donner aux femmes plus de possibilités de s'instruire, de se former et de s'informer, ce qui leur permettra d'aller consciemment vers le progrès et de participer plus effectivement et plus massivement à la vie culturelle de leur pays. Car qu'on le veuille ou non, c'est le niveau d'instruction et de formation qui détermine le degré de participation à la culture d'une société donnée.

2. La femme Rwandaise et la vie politique

Dans le domaine politique les femmes ont presque les mêmes droits que les hommes. En effet, elles peuvent voter à partir de 18 ans et sont éligibles à partir de 25 ans, à tous les échelons, sauf au poste de Président de la République qui est réservé aux seuls citoyens masculins. Mais notons tout de suite qu'il existe un décalage frappant entre les principes et les faits, surtout en ce qui concerne le droit d'éligibilité.

Nous ne possédons pas de statistiques précises sur la participation des femmes aux diverses activités politiques du pays comme les élections, l'adhésion aux partis, etc...

Toutefois, ce ne serait pas exagéré d'affirmer que les femmes Rwandaises ne jouissent pratiquement pas de leur droit d'éligibilité. Et à part quelques exceptions qui confirment la règle, leur participation à la politique du pays est plutôt passives, voire inexistante. Nous voyons deux causes principales à cet état de choses.

Premièrement, le manque de formation et d'information, ainsi que la passivité des femmes. En effet, tout serait tellement différent et tellement plus simple si les femmes étaient conscientes de leurs capacités et de leur force numérique : elles formeraient d'office la majorité du corps électoral rwandais.

Dès lors, si elles pouvaient s'organiser et agir en conséquence!... Il faudrait donc créer des structures qui permettent aux femmes d'avoir une formation politique et idéologique suffisante, tant en milieu rural qu'en milieu urbain, tant chez les femmes instruites que chez les femmes non-instruites, compte tenu des besoins et des aspirations de chaque catégorie de femmes.

Une formation et une information suffisantes dans le domaine politique permettraient aux Rwandaises de prendre part à des activités plus importantes et à tous les échelons dans l'administration, dans les partis politiques et autres mouvements sociaux influents, en tant que groupes de pression.

Aussi longtemps que les femmes ne s'organiseront pas et ne prendront pas des engagements concrets dans la vie politique et sociale, la "promotion de la Femme Rwandaise" dont on parle tant ne sera jamais effective, et ces mots resteront toujours un leurre. Mais pour éviter cet écueil, il faut que les femmes agissent et s'engagent réellement à défendre leurs droits. Il faut qu'elles comprennent que tout dépend d'elles en fait. Il faut qu'elles fassent quelque chose pour démentir ces préjugés qui les défavorisent, il faut qu'elles mettent tout en œuvre pour montrer au monde leur vrai visage, leur image véritable au lieu de se résigner et de se soumettre aveuglément aux événements.

Bref, il leur faut vaincre la passivité en brisant les chaînes des coutumes et tabous traditionnels, il leur faut avoir le courage de braver l'opinion publique pour aller toujours de l'avant.

Deuxièmement le poids des coutumes et des traditions.

Nos ancêtres ont dit et redit que la fille n'a pas de patrie (Umukobwa ni Nyampinga) à tel point que son patriotisme et son nationalisme en ont sérieusement souffert. Cela constitue un grave handicap (mental) pour l'ouverture d'esprit, la formation politique et idéologique et pour l'engagement concret dans la vie politique.

Le dicton sus-mentionné sous-entend que la femme doit tout simplement conformer ses attitudes et opinions à celles de ses parents ou de son époux, qui, eux, peuvent prendre position, nourrir des ambitions politiques, etc.

C'est sans doute pour cela que les Rwandais d'aujourd'hui ne parviennent pas à admettre les femmes comme leurs partenaires à part entière dans la vie politique en dépit des principes égalitaristes et démocratiques qu'ils proclament tous bien haut.

C'est le domaine dans lequel ils hésitent le plus à faire des concessions en faveur des femmes. Ils craignent que ces dernières n'envahissent ce secteur dans lequel ils ont toujours eu la priorité. Certains pour justifier leurs craintes affirment que les femmes sont in-

capables de commander ou de diriger aussi efficacement que les hommes, ou bien ils invoquent le vieux dicton qui dit que la femme n'a pas de parole ("nta jamba ry' umugore").

Soult! mais peut-on affirmer que les hommes politiques sont réellement plus capables et plus efficaces que leurs collègues féminins ? Il n'y a rien qui le prouve, au contraire !...

Actuellement, il y a deux tendances différentes en ce qui concerne l'égalité des sexes dans la vie politique :
- une minorité d'hommes et de femmes progressistes, réellement gagnés par les idées égalitaristes de la démocratie moderne pensent que l'égalité de chances dans l'éducation et dans la vie politique et économique doit être garantie à tous les enfants de la République sans distinction de sexe.

- Tandis que le reste de la population, certains intellectuels antiféministes et la masse qui ne réfléchit pas, mais pense comme tout le monde, distinguent deux niveaux au point de vue de l'égalité des sexes :

a) Dans la vie familiale, dans le domaine de l'éducation l'égalité entre les hommes et les femmes doit être garantie.

b) Mais dans la vie sociale, les femmes devraient être écartées de certains domaines qui comprennent mieux aux hommes, comme certains postes politiques et autres postes stratégiques de direction dans les divers secteurs de la vie économique. Et c'est généralement cette dernière opinion typiquement bourgeoise et traiditionnaliste qui prévaut au Rwanda. Plusieurs faits sont là pour appuyer cette affirmation :

- Depuis l'accession de notre pays à l'indépendance, une seule femme a été élue député au cours de la précédente législature; une seule fois, une femme a été nommée Ministre; et, pour le moment, il n'y a pas de femme, ni dans le gouvernement, ni à l'Assemblée Nationale.

- On ne voit pas non plus de femmes qui émergent dans la hiérarchie administrative. Les femmes fonctionnaires dans l'administration centrale occupent toutes des postes subalternes, à part l'une ou l'autre exception exerçant des responsabilités plus ou moins importantes. Cela n'est pas surprenant si on ne souvient du retard que les Rwandaises accusent par rapport aux hommes dans le cadre de l'enseignement supérieur et universitaire. Mais on pourrait tout de même se demander pour-

quoi les femmes fonctionnaires sont si rarement et si difficilement acceptées dans le cadre de la direction alors que plusieurs fonctionnaires masculins peuvent être commissionnés et exercer ainsi des fonctions supérieures à leur grade réel. Cela prouve qu'il y a encore des doutes et beaucoup de méfiance vis-à-vis des femmes qui seraient appelées à assumer de grandes responsabilités dans la hiérarchie administrative du pays.

- Juequ'à présent, nous n'avons pas encore eu de femmes ni dans la magistrature, ni dans la diplomatie, ni parmi les autorités préfectorales et communales. Il y a seulement une minorité de femmes dans les conseils communaux qui comptent environ 1560 personnes dont 50 femmes, soit environ 0,3 % de femmes dans les conseils communaux.

- On peut également regretter l'absence des femmes dans les cadres de direction, du parti M.D.R. PARMEHUTU. Cela explique en partie pourquoi les femmes participent si difficilement à sa faire admettre sur les listes électorales, aux élections législatives, comme aux élections communales.

Bref, un fait est certain : la femme Rwandaise ne joue pas le rôle qu'elle devrait jouer dans la vie politique du pays. Il lui reste encore beaucoup à faire pour qu'elle puisse occuper la place qui lui revient dans la société actuelle.

3. La participation des femmes Rwandaises à la vie économique

Les Rwandaises participent à la production économique par leurs occupations diverses. Leur contribution à l'édition de la nation est toutefois plus ou moins importante selon les secteurs d'activité :

- Dans le secteur primaire, le travail des femmes est très important, car plus de 97 % des Rwandaises sont des agricultrices vivant en milieu rural ou semi-rural. Elles s'occupent généralement de cultures vivrières pour la subsistance de leur famille et pour le marché local en cas d'exédents. Mais certaines femmes s'occupent également de cultures industrielles (café, thé, pyréthre...) pour l'exportation. Cependant il est fort malaisé d'évaluer le revenu des femmes ainsi occupées dans l'agriculture. Très peu d'entre elles sont salariées; elles travaillent généralement pour le compte et dans la propriété de leur famille.

- Le secteur secondaire n'étant pas très développé dans le pays, la main-d'œuvre féminine y est encore plus rare. L'absence de femmes dans ce secteur tient donc plus au problème du développement global de notre pays.
- Dans le secteur tertiaire, les femmes sont relativement plus nombreuses. Celles qui ont eu la possibilité de faire des études plus poussées occupent divers emplois, tant dans le secteur public que dans le secteur privé, comme vendeuses, enseignantes, infirmières, assistantes sociales, dactylographes, etc...
- Mais voyons quelques chiffres à ce sujet.

NOTES concernant Tableau VI ci-contre

- (1) Il s'agit seulement des travailleuses salariées du secteur agricole, car, comme nous l'avons dit précédemment, toutes les femmes des milieux ruraux, cultivent la terre pour assurer la subsistance à leur famille. Toutes ces agricultrices non salariées ne sont pas recensées en tant que travailleuses du secteur agricole, malgré la grande importance de leur contribution à la production nationale.
- (2) Ce chiffre ne correspond pas tout à fait à la réalité, car il existe un grand nombre de jeunes filles qui travaillent comme aide-domestiques mais qui ne sont pas enregistrées au Service du travail pour des raisons diverses.
- (3) Il convient de noter que ces totaux sont plutôt approximatifs étant donné l'incertitude quant à la valeur des recensements statistiques sur la main-d'œuvre dans les différentes préfectures. Il existe par exemple un nombre considérable de travailleurs saisonniers qu'il est quasi impossible de recenser dans l'état actuel des choses.

Remarques

Les chiffres du tableau VI nous donnent des indications très significatives concernant le statut de la femme Rwandaise :

- 1) C'est principalement à travers ses rôles traditionnels que la femme Rwandaise participe à la vie socio-économique du pays, c'est-à-dire par ses fonctions de pro-

Tableau VI
Répartition des travailleurs salariés par branche d'activité professionnelle en 1969.

Sources - Ministère de la Famille et du Développement
Communautaire à Kigali
- Ministère de l'Education Nationale à Kigali
- Secrétaire d'Etat au Plan National de Développement à Kigali
- Secrétaire d'Etat à la Fonction Publique à Kigali.

Branches d'activité	Hommes	Femmes	Total
Agriculture et sylviculture	17.894	203 (1)	18.097
Industries extractives	11.109	26	11.135
Enseignement primaire	4.974	1421	6.395
Enseignement secondaire	227	43	270
Supérieur et universitaire	22	0	22
Industries manufacturières	10.719	358	11.077
Services sanitaires - médecins assistants médicaux	22	0	22
Infirmiers et aides	3.017	651	3.668
Service social	83	678	761
Commerce et banques	3.679	136	3.815
Magistrature	605	0	605
Administration Centrale	1.890	83	1.973
Services	14.674	307	14.981 (2)
Bâtiment, transport et entrepôts	4.860	5	4.865
Total	63.056	3.911	66.967 (3)
En %	94,15	5,85	100 %

créatrice, d'épouse, de mère, d'éducatrice des enfants, de maîtresse de maison et de productrice des biens de subsistance pour la famille.

En d'autres mots, la situation sociale des Rwandaises n'a que très peu évolué depuis l'indépendance du pays. S'il y a quelques jeunes femmes qui exercent un travail hors du foyer, la grande majorité des femmes des milieux ruraux continuent à jouer leur rôle traditionnel qui est pratiquement centré sur la vie familiale.

De même, la plupart des femmes des milieux urbains non instruites et sans emploi n'aurait ont, dans la mesure du possible, des travaux agricoles à faire, soit dans une propriété acquise près de la ville où elles résident, soit dans la propriété familiale située généralement dans la commune d'origine de leur mari.

A vrai dire, il y a très peu de femmes qui ne jouent que le rôle de simple ménagère et qui ne participent pas d'une façon ou d'une autre à accroître le revenu familial, à améliorer leur niveau de vie.

- Il convient cependant de souligner que c'est l'homme qui est le principal gagnepain de la famille car, comme nous venons de le voir, les revenus féminins sont beaucoup trop inférieurs à ceux des hommes pour des raisons que nous avons analysées par ailleurs. Les femmes n'occupent que des emplois subalternes dans tous les secteurs et leur salaire est généralement considéré comme un revenu d'appoint pour la famille. En effet, la moyenne mensuelle des salaires féminins au Rwanda est estimée à 2.000 francs; elle est estimée à 6.000 francs pour les hommes. La différence entre ces moyennes est énorme et les disparités sont assez déconcertantes !!
- 2) Les femmes sont minoritaires dans tous les secteurs d'activités sauf dans le service social. Au total, elles ne représentent que 5,85 % des travailleurs salariés des secteurs public et privé.

Cette catégorie de femmes représente 0,6 % des femmes âgées de 16 à 60 ans. Ces pourcentages semblent beaucoup trop faibles si on songe que le Gouvernement rwandais a lancé, il y a huit ans, un vaste programme d'action sociale pour la promotion de la femme. Si les efforts déployés n'ont pas été vains, les résultats escomptés sont encore loin d'être atteints.

Les grandes potentialités de l'abondante main-d'œuvre sont réellement sous-exploitées. Mais comme les services de planification nationale sont conscients de

ce problème, il y a lieu de croire que la situation s'améliorera dans un proche avenir. Il faudra entreprendre des études sociologiques pour voir les raisons qui empêchent les femmes de faire du commerce, de se lancer dans les affaires, etc...

- 3) Il est à remarquer également que les femmes sont plus représentées dans l'enseignement primaire et dans les services médico-sociaux.

Cela corrobore ce que nous avons dit dans notre première remarque : c'est à travers leurs activités traditionnelles que les Rwandaises participent au développement du pays. Dans la société moderne, les femmes s'occupent avant tout de l'éducation, des services d'entretien, de secourisme ou d'assistance sociale. Cette contribution rejoint par ailleurs la conception bourgeoise et traditionaliste à propos du rôle de la femme dans la société: la femme n'a pas accès à certaines professions qui confèrent plus spécialement du prestige à ceux qui les exercent dans la carrière juridique, dans la diplomatie, dans les affaires et dans des postes stratégiques de la politique nationale et de l'administration centrale.

Cette absence des femmes provient tout de leur faible niveau d'instruction qui les handicape sérieusement et qui, hélas, justifie plus ou moins l'attitude de certains antiféministes, toujours convaincus que le rôle de la femme est au foyer et non pas au bureau ou sur un quelconque chantier de travail.

Mais ce qui est encourageant, c'est que la plupart des Rwandaises semblent apprécier le grand avantage du travail hors du foyer pour les femmes mariées avec ou sans enfants; en effet, lorsqu'une femme exerce une activité professionnelle, elle a une meilleure compréhension des choses et cela contribue à créer une certaine harmonie dans la vie familiale et sociale; la femme sert alors de cadre vraiment précieux pour la nation; elle reste au courant de l'actualité, car elle a la possibilité d'élargir ses connaissances par des contacts et échanges sociaux; enfin, elle a une fonction sociale et en a la satisfaction, parce qu'elle se sent utile.

Le travail hors du foyer est source d'émancipation et d'épanouissement pour la femme. Même si une femme a fait des études et qu'elle reste sans travail, elle perd de plus en plus son bagage intellectuel et devient vite abruti et dépassée par les événements.

Par ailleurs, la femme qui travaille a un revenu en argent, évite de vivre au crochet de son mari et, de ce fait, la tutelle budgétaire maritale, qui est souvent ressentie comme une contrainte, tend à disparaître. Quoiqu'il en soit, les femmes sont souvent motivées par un impératif d'ordre financier dans le travail hors du foyer. La femme y trouve malgré tout une certaine libération qui fait d'elle une personne libre, plus responsable et plus utile à la société.

C'est pour cela qu'il faut mettre tout en œuvre pour lutter contre cette tendance à minimiser les capacités et aptitudes diverses des femmes et à considérer ces dernières comme une main-d'œuvre d'appoint à licencier à la première occasion !

Il faudrait insister auprès des femmes pour que toutes celles qui en ont la possibilité s'engagent d'une façon ou d'une autre dans des activités sociales qui profitent à la production économique et à l'essor national.

CHAPITRE V - LES PRINCIPALES DIFFICULTÉS QUI ENTRAVENT LA PROMOTION DE LA FEMME AU RWANDA

Pour acquiescer la position dont elle est digne dans la société moderne, la femme Rwandaise doit encore surmonter de nombreux obstacles dont les plus importants sont : l'ignorance, la pauvreté matérielle et la persistance de certaines coutumes et traditions défavorables à la femme.

1) Le faible niveau d'instruction des femmes

L'ignorance est considérée comme l'élément principal qui handicape le progrès des Rwandaises. En effet, dans nos sociétés techniques modernes, c'est le niveau d'instruction qui détermine le degré de participation à la vie socio-économique.

Les individus qui ont reçu une formation plutôt douzeuse ou insuffisante ne peuvent occuper certains postes stratégiques où se prennent les décisions importantes qui déterminent l'orientation et l'avenir de toute la société. On peut donc dire qu'il manque une véritable élite intellectuelle féminine, capable de se charger de la défense des droits et des intérêts de leurs semblables avec la compétence et l'efficacité requises.

Le faible niveau de formation des femmes rend difficile l'intégration de ces dernières dans la vie publique et freine en quelque sorte la collaboration entre les élites masculines et les élites féminines. En effet, le fait que les femmes sont généralement moins formées que

leurs collègues masculins et qu'elles ont donc une maturité intellectuelle moindre ne favorise pas un esprit de dialogue et de franche collaboration entre ces deux catégories comme l'exprime si bien le dicton rwandais "araboko akashyamba ntarumukanya" ce qui veut dire littéralement que les bras inégaux ne se saluent pas. Ce retard intellectuel des femmes empêche également ces dernières de se mettre à la hauteur de certains problèmes d'actualité et de les aborder avec l'objectivité, le bon sens et l'esprit critique qui s'imposent.

2) La pauvreté matérielle

Ceci traduit une situation de fait dans le pays : le revenu national et le revenu moyen par habitant sont beaucoup trop faibles au Rwanda. Mais il convient de souligner que les revenus féminins sont particulièrement bas par rapport à ceux des hommes, car les femmes occupent généralement des emplois subalternes et mal payés comme nous l'avons expliqué précédemment.

Ce problème se double de celui de la rareté de ces femmes qui occupent un emploi rémunéré. La situation économique d'une femme est sans doute liée à celle de son mari. Mais n'oublions pas que la femme "au foyer", qui dépend complètement de son époux sur le plan économique, ne peut pas facilement disposer du budget familial pour des activités extrafamiliales (affiliations à des mouvements sociaux, abonnements à des journaux ou revues...) ou pour des œuvres sociales qui n'intéressent pas nécessairement son mari.

Bref, le manque de moyens matériels entrave sérieusement toute initiative en faveur des femmes. Cela explique par exemple l'absence quasi totale des institutions sociales susceptibles d'aider la femme dans sa recherche du progrès, du mieux-être. C'est ainsi que l'on ne voit nulle part dans le pays des crèches, garderies d'enfants; les services socio-médicaux de protection maternelle et infantile sont encore chose rare au Rwanda; le problème du logement, surtout dans les villes, est vraiment crucial, etc...

De même, les moyens d'information sont très réduits. La presse écrite est très peu développée et les services de la radiodiffusion nationale ne peuvent profiter qu'à une infime minorité, puisque très peu de Rwandais sont à même de se procurer ou d'emprunter un poste de radio.

3) Le poids des coutumes et traditions ou la persistance de la mentalité traditionnelle qui limite le rôle de la femme.

me dans le cadre étroit de la famille, ce qui décourage en quelque sorte toutes celles qui voudraient prendre part à la vie publique de leur pays.

En effet, la position de la femme dans la société rwandaise actuelle n'est pas encore clairement définie. Cependant les cadres nationaux ne sont pas opposés à l'idée d'une participation effective des femmes au développement national. Ce qui reste ambigu, ce sont les modalités concrètes de cette participation; et, par conséquent, les femmes ignorent généralement ce que l'on attend d'elles en dehors de leurs occupations ménagères.

La difficulté d'élaborer une voie claire et précise pour la participation des femmes au développement provient de plusieurs facteurs :

- Il existe toujours au niveau des consciences individuelles et collectives un tiraillement entre les images traditionnelles encore vivaces et les exigences modernes du développement trop récentes.

- Il y a également la difficulté pour les cadres nationaux (masculins) de se détacher de la vision de leur propre femme ou de la vision de celles de leur entourage. On peut évoquer ici l'opposition de certains maris au progrès de leur femme. Cette opposition est soit ouverte, soit non déclarée. En ce dernier cas, elle se manifeste par l'indifférence ou par des exigences en sens opposé; par exemple, quand la femme veut aller au foyer social, participer à des associations culturelles, professionnelles...

- Il y a également une lacune au point de vue du partage des idées entre hommes et femmes, selon le vieux dicton rwandais "Ukajambw' umugore" ou "la femme n'a pas la parole", ce qui gêne également le partage des responsabilités au foyer dans certains cas. Les gens n'ont pas encore compris qu'il s'agit maintenant pour le développement national de concilier l'objectif familial et l'objectif national ou plus exactement de ne plus concevoir l'un sans l'autre. L'autosubsistance familiale est actuellement dépassée par la nouvelle conception du développement économique et social.

- L'on peut également déplorer la passivité des femmes et leur manque de confiance en elles-mêmes. Mais ceci est une conséquence de l'infériorité sociale dans laquelle la femme a été maintenue au cours de l'histoire. En effet, de tout temps, l'initiative a été réservée à l'homme; aussi la femme a-t-elle pris l'habitude d'abandonner à son partenaire les préoccupations d'ordre

public. Si elle manque de confiance en elle-même c'est qu'on ne lui a jamais accordé cette confiance dans les affaires qui dépassent le cadre étroit des activités familiales. De cela découle un certain fatalisme qui détermine une attitude peu combative, c'est-à-dire une certaine résistance et un déintérêt devant les exigences du progrès. En effet, la passivité, dont le fait de se décharger sur son partenaire, donne à la femme une fausse impression d'intégration et de sécurité.

- Citons également l'absence d'une législation forte et la persistance de certaines coutumes traditionnelles défavorisant la femme, comme le problème relatif au droit d'héritage, à la propriété, à la dot, polygamie, divorce, etc...

- On invoque tantôt la coutume, tantôt les codes civils européens pour trancher tous les litiges familiaux. Or notre coutume et ces codes divergent sur certains points, ce qui rend la situation fort confuse et ce, au détriment des femmes, dans plusieurs cas. Il nous faudrait un code rwandais s'inspirant de nos coutumes et traditions, mais en ayant soin de les adapter aux exigences de l'évolution des mentalités dans un monde moderne vivant sans cesse des mutations. Ainsi seraient définies sans équivoque les droits et les devoirs de chacun des époux, de chaque membre de la famille, jeunes et adultes, hommes et femmes sans discrimination sexuelle.

Pour remédier à cet état de choses, il faut encourager les mouvements féminins susceptibles de jouer efficacement le rôle de groupe de pression pour la défense des droits de la femme, pour être le porte-parole de ces dernières devant l'opinion publique et auprès des autorités internationales et nationales compétentes.

Mais avant tout, il faut que la société rwandaise crée des conditions favorables à cette entreprise de promotion de la femme et des masses populaires.

CHAPITRE VI - CONDITIONS A CREER POUR FAVORISER LA PROMOTION DE LA FEMME RWANDAISE

Actuellement, le problème féminin consiste à libérer complètement les femmes de tout rapport d'exploitation et d'asservissement pour une participation plus effective à la production nationale. C'est une question fondamentale du développement socio-économique du pays; car, comment peut-on édifier une nation avec succès, si

Les femmes restent arriérées au niveau de l'éducation, de l'emploi, de l'idéologie et ne deviennent pas des citoyennes actives de leur patrie ?

Pour que cela se réalise, il faut que les femmes soient mises dans des conditions favorables à cette participation massive et effective. De telles conditions sont à créer par les femmes elles-mêmes bien sûr, mais d'abord et surtout par la société qui doit donner des garanties réelles pour que les femmes puissent jouir pleinement de leurs droits et s'acquitter honnêtement de leurs devoirs envers leur famille et la société.

1) Il faut qu'il y ait des lois sur le fondement de l'égalité réelle de la femme et de l'homme dans la vie familiale et sociale, dans tous les domaines de la vie politique et économique; ce qui ouvrirait aux femmes comme aux hommes la voie vers toutes les branches de l'économie nationale et de la culture et vers toutes les responsabilités.

Mais il ne suffit pas de faire des lois, il faut également prévoir les moyens juridiques de protéger ces droits reconnus contre toute violation. Autrement dit il faut prendre des dispositions légales pour qu'il y ait une réelle harmonie entre les principes et les faits.

2) Il faut aussi assurer l'élévation du niveau d'instruction générale des femmes. Ceci est un point capital, car le niveau d'instruction conditionne très largement le degré de participation à la vie sociale.

D'où l'importance et la nécessité de garantir une égalité réelle des filles et des garçons dans le domaine de l'éducation et de l'enseignement.

a) L'enseignement primaire est obligatoire tant pour les filles que pour les garçons. Mais il est urgent de repenser le problème de la récupération des déperditions au cours du cycle primaire. Ces efforts devraient être doublés d'un programme de recherche de débouchés pour que chacun soit assuré d'un emploi rémunéré et utile à la société.

b) L'enseignement secondaire et supérieur est également dispensé aux jeunes Rwandaises comme nous l'avons vu précédemment. Mais il faut insister sur la nécessité de diversifier cet enseignement féminin. Il est indispensable de créer des sections polytechniques pour permettre aux jeunes filles d'avoir une sérieuse formation technique professionnelle spécialisée qui leur permettra d'accéder à toutes les branches de la technique moderne.

Il faudrait également, dans la mesure du possible, multiplier les établissements secondaires féminins, notamment accés à l'enseignement supérieur et universitaire, étant donné le retard considérable que les Rwandaises accusent dans ce domaine. Une campagne sérieuse devra être menée auprès des jeunes filles pour les inviter et les encourager à poursuivre leurs études secondaires et supérieures. Il faut déraciner ces vieux préjugés qui disent que c'est une perte pour le pays que de laisser les filles faire des études très poussées. Au contraire, il faudrait accorder aux filles des facilités pour l'obtention des bourses d'études dans le pays et à l'étranger. Cette campagne de sensibilisation est à entreprendre par les responsables des établissements de l'enseignement secondaire féminin ainsi que par les associations féminines existantes.

c) Dans le cadre de l'éducation des adultes, il faut mobiliser tous les moyens disponibles pour la liquidation de l'analphabétisme afin d'ouvrir aux femmes des possibilités réelles de parfaire leurs connaissances générales et de participer plus activement à la gestion des affaires publiques. En plus particulièrement, une action intense doit être menée pour une reconversion des mentalités. Il faut notamment combattre l'attitude patriarcale-féodale envers la femme qui peut être un frein à l'épanouissement de sa personnalité.

En outre, les femmes doivent se débarrasser de certaines idées bourgeoises et caduques consistant à chercher une vie plus ou moins oisive sur le compte de leurs parents ou de leur époux. Elles doivent rechercher une instruction de plus en plus poussée qui leur permettra d'assumer de grandes responsabilités et d'élever davantage leur position et leur rôle dans la société.

Par ailleurs, il faut veiller à ce que cette éducation pour une reconversion des mentalités soit harmonisée pour les hommes et pour les femmes, car jusqu'à présent de grands efforts ont été déployés en vue d'aider les femmes des milieux ruraux. Mais le fait qu'une action semblable n'a pas été organisée en faveur des hommes empêche l'efficacité des services entrepris uniquement pour les femmes.

Il y a ainsi un décalage frappant entre la formation donnée aux femmes et aux hommes Rwandais. Pour les hommes, on s'est plus attaché à la formation d'une élite intellectuelle polyvalente, tandis que pour les femmes

on a mis l'accent sur la formation de base moyenne et l'élite intellectuelle féminine manque, comme nous l'avons vu précédemment. Cela est un sérieux handicap à l'esprit de dialogue et de collaboration qui devrait animer la population rwandaise, qui aspire à plus d'épanouissement et à plus de progrès.

Enfin, pour que les femmes puissent jouer convenablement leur rôle social, elles doivent acquérir avant tout et dès le début de solides connaissances comme leurs frères, c'est-à-dire il faut veiller à ce que le contenu des programmes et le volume des connaissances diffusées soient identiques pour les garçons et pour les filles. En effet, ce qui est frappant, c'est que dans le domaine si important de l'enseignement, le niveau intellectuel ait toujours été plus bas dans les écoles de filles que dans les écoles de garçons. N'est-ce pas là une façon inconsciente, nous voulons bien le croire, d'assurer et de maintenir la suprématie masculine ?

3) Pour accroître la contribution des Rwandaises au développement économique et social du pays, l'assistance technique des organismes de coopération internationale, des associations féminines internationales et des pays amis, est requise.

Ces interventions pourraient être centrées sur les points suivants :

- octroi des bourses d'études à l'étranger pour permettre aux jeunes filles d'acquiescer des diplômes qu'elles ne peuvent acquiescer dans les établissements nationaux.
- organisation de stages et de sessions de recyclage dans le pays ou à l'étranger pour permettre aux femmes de perfectionner leurs aptitudes professionnelles, compte tenu de l'évolution technique très rapide.
- organisation et développement des cours du soir et par correspondance.
- aide matérielle pour soutenir les divers programmes et projets dans le domaine de l'éducation de la femme : création de nouvelles écoles (secondaires surtout), matériel didactique, aide en personnel, en frais de construction et de fonctionnement, etc...

Plusieurs pays et certains organismes internationaux agissent déjà dans ce sens. Nous espérons que ces efforts se poursuivront et susciteront encore de nouvelles initiatives.

4) La protection du travail féminin. Il s'agit de garantir aux femmes le droit au travail par des décrets ou des actes législatifs spéciaux. Ces garanties comportent deux aspects principaux :

a) Sur le plan juridique, cela consiste à envisager des moyens juridiques de protéger le droit au travail contre toute violation et de le réaliser au mieux. Il ne suffit pas de proclamer des principes : l'essentiel est de pouvoir les mettre en pratique et lutter contre toute discrimination basée sur le sexe, dans le cadre de la rémunération, la promotion professionnelle, la stabilité de l'emploi, l'affectation aux postes de responsabilité, etc... En tout, il convient de sanctionner d'une façon ou d'une autre ceux qui enfreignent ces règlements, c'est-à-dire garantir l'exécution des mesures prises.

b) Au point de vue politique et économique, il faut insister sur la nécessité de créer des conditions qui assurent aux femmes la possibilité de travailler dans tous les secteurs de la vie nationale, et ceci, non pas seulement au niveau des principes, mais surtout dans les faits quotidiens. Tout d'abord, il faut assurer aux femmes une bonne préparation technique et morale à la vie professionnelle.

- Des mesures doivent être envisagées pour sauvegarder la dignité du travail féminin et pour aider spécialement celles qui cumulent un travail professionnel et des charges familiales, c'est-à-dire des mesures pour protéger la mère et l'enfant. Ce qui revient pour la société et pour l'Etat à reconnaître la maternité comme une fonction sociale et à prendre en charge l'éducation et la protection des générations futures. Cela exige la mise en place des services sociaux spécialisés tels que :

A. Le service de l'assistance publique pour l'enfant et la jeunesse comprenant des crèches, écoles gardiennes, garderies d'enfants et plaines de jeux, etc... Cela permettrait aux mères de famille de se libérer pour un travail productif tout en étant assurées que leurs enfants en bas âge sont en sécurité et profitent des loisirs sains adaptés à leurs besoins.

B. Dans le cadre de la protection maternelle et infantile, il convient de prendre des mesures spéciales pour les assurées-malades :

- octroyer des congés suffisants, avant et après l'accouchement, avec maintien du salaire et de la place;
- autoriser les interruptions de travail payées (1/2 heure ou 1 heure par jour) pour celles qui allaitent leur bébé;
- assurer une assistance médicale continue pour les nourrissons et les mères.

C. Un bureau national pour l'emploi et l'étude du statut de la femme Rwandaise s'avère nécessaire également pour faciliter l'intégration totale de toutes les Rwandaises tant des milieux urbains que ruraux, dans les circuits socio-économiques de notre pays. Ce bureau, en collaboration avec les associations féminines nationales, s'emploierait à défendre les intérêts de la femme Rwandaise dans tous les domaines de la vie et plus particulièrement, il devrait s'employer à :

- assurer la dignité de la fonction de la femme au point de vue de l'égalité des sexes en ce qui concerne le recrutement, la stabilité de l'emploi, l'avancement, etc...
- défendre les intérêts de la ménagère par la valorisation des travaux domestiques, d'une part en essayant de les réduire, de les rendre plus commodes grâce aux découvertes techniques modernes et d'autre part en ne les considérant plus comme des travaux dégradés ou amoindrisants!...
- ouvrir aux femmes de nouveaux débouchés dans les secteurs de la vie nationale où leur absence est encore lourdement ressentie, comme dans la magistrature, les affaires, la diplomatie et dans les cadres de direction des institutions politiques et culturelles;
- faire que les femmes rurales, enfermées dans le cercle étroit de l'exploitation agricole individuelle et familiale, deviennent des paysannes coopératrices, commerçantes, artistes, etc...

Une telle organisation jouerait inévitablement le rôle de mouvement d'innovation collectif dans la production économique et culturelle du pays, mouvement capable de susciter et de développer un certain climat idéologique comme celui qu'animait LEMINE, femme dans sa conviction que la libération des femmes de l'esclavage ménager et leur meilleure insertion dans l'activité économique et culturelle nationale étaient une "nécessité politique absolue".

5) La promotion et le soutien des associations féminines sont nécessaires pour pouvoir mener à bien une action de réveil politique et idéologique des femmes et pour favoriser la participation de ces dernières à la vie publique nationale. Cette intervention en faveur des associations féminines devrait être l'un des objectifs principaux des leaders Rwandais. En effet, jusqu'à présent la naissance et l'extension des mouvements féminins ont été fortement gênées par le manque des moyens surtout matériels.

De telles associations sont pour les femmes des organes d'instruction, de formation et d'expression. C'est pour elles, un des moyens pratiques et efficaces de participer positivement au développement national, principalement par le fait de créer des liens de solidarité entre les membres et par le renforcement des équipes de travailleuses de base, où les femmes sont initiées d'une manière concrète à exercer de grandes responsabilités. C'est surtout en se groupant en associations que les Rwandaises pourront se dégager des contraintes du milieu traditionnel qui freinent leur épanouissement. Par ailleurs, c'est à travers de telles unions qu'elles pourront mieux collaborer avec leurs sœurs d'Afrique et du monde entier à l'édification d'un monde plus humain et plus fraternel.

Plus particulièrement, les femmes Rwandaises ont tout intérêt à s'unir pour cultiver en elles une certaine idéologie ainsi que le sens social et patriotique, car comme nous l'avons signalé précédemment, la tradition et les coutumes rwandaises qui limitaient le champ d'action de la femme dans le cadre de sa famille n'ont fait que créer un mauvais précédent au point de vue de la participation des femmes à la vie publique du pays. Or, cette conception ne cadre plus avec les conditions actuelles du développement national.

6) La promotion de la femme doit aller de pair avec le développement national. C'est-à-dire qu'elle doit être intégrée à celui-ci. Mais quatre directions dans le développement de l'économie nationale sont plus susceptibles de jouer un rôle prépondérant dans le cadre de l'emploi et de la promotion de la femme Rwandaise. Il s'agit de :

A. La réforme du système agraire, l'introduction des méthodes culturales modernes et la mécanisation progressive des moyens de production agricoles.

B. L'industrialisation du pays, c'est-à-dire l'installation de diverses industries de transformation des matières premières, ce qui favoriserait l'augmentation de la main-d'œuvre et la mise en circulation des produits locaux à bon marché.

C. Le regroupement de l'habitat en milieu rural, ce qui rendrait plus facile la mise sur pied des équipements communautaires ou des infrastructures sociales et économiques (routes, écoles, services médicaux et sociaux, etc...)

D. L'électrification de tout le pays et l'application des découvertes scientifiques dans les divers domaines de la vie courante.

Le développement de ces quatre branches importantes de l'économie nationale conduirait inévitablement à la création de nouveaux secteurs d'activité et partant à des emplois nouveaux et diversifiés.

Un tel développement et toutes les facilités techniques y afférentes ne feraient qu'alléger plus ou moins considérablement le travail de la ménagère, dans ce sens que l'on pourrait créer facilement de nouveaux services en faveur des mères qui travaillent ou pas or du foyer comme les blanchisseries, ateliers de couture et de réparation de vêtements, des supermarchés où l'on peut être servi rapidement, etc....

Tout cela est de nature à aider la femme à mieux s'intégrer dans la vie économique et culturelle nationale. Mais la question des moyens pour y parvenir reste toujours posée.

Il nous faudra donc de la patience et de la vigilance pour atteindre cet important objectif avec des moyens limités.

CONCLUSIONS

Nous venons d'examiner brièvement les divers aspects de la situation de la femme Rwandaise. Mais il convient de noter que le problème de "promotion" n'est pas uniquement féminin au Rwanda comme dans le monde entier; il se pose également aux hommes qui aspirent à plus de paix, à plus de justice, et à une liberté d'action plus réelle, toujours plus authentique.

Pour être plus objectif et pour mieux se placer à la hauteur de l'évolution des sociétés modernes, il serait plus adéquat de parler de promotion familiale

et sociale. Ceci veut dire que le concept de "promotion de la femme" devra être remplacé par celui de "promotion familiale et sociale", le mot promotion étant alors pris au sens large d'élévation à une dignité ou d'accession à un niveau de vie supérieur et à la culture nationale pour un individu ou pour une catégorie d'individus.

En fait, il n'y a qu'un seul problème qui se pose à chaque individu et à toutes les couches de la société, aux hommes comme aux femmes, aux jeunes comme aux adultes : c'est le problème du sous-développement. Cependant chaque catégorie sociale vit cette situation d'une façon qui lui est propre, comme nous venons de le souligner en ce qui concerne les femmes Rwandaises. Par exemple, le fait que ces dernières n'ont pas les possibilités de jouer pleinement le rôle qui leur revient dans la société constitue un handicap sérieux dans le développement national, car la société où les femmes ne sont pas à même de jouer leur rôle comme il faut est une société boiteuse, invalide.

En effet, la place et le rôle qui sont impartis aux femmes dans la vie sociale pourraient être comparés à une roue de charrette. A supposer que les hommes soient ce qu'est la roue droite de la charrette, les femmes en seraient ce qu'est la roue gauche. Il est clair que la charrette ne pourra pas rouler si une seule roue tourne et que l'autre ne bouge pas. Or encore, quand une roue ne tourne pas normalement pour une raison quelconque alors que l'autre tourne bien, la charrette roulera quand même mais à vitesse trop lente. La charrette ne pourra rouler rapidement et sans encombre que si toutes ses deux roues liées par un seul axe tournent à souhait. Telle est l'importance de la place et du rôle qui sont réservés aux femmes dans la vie sociale.

Les femmes représentent aujourd'hui plus de la moitié de la population. Elles sont donc une composante importante et constituent de grandes forces révolutionnaires avec lesquelles le pays doit absolument compter si il veut se développer harmonieusement et d'une façon durable.

Pour résoudre efficacement et judicieusement le problème de la femme, il faut avant tout assurer aux Rwandaises une sérieuse éducation humaine, intellectuelle et technique qui les prépare à mieux assumer des responsabilités concrètes dans la direction et dans le développement de leurs communautés.

En effet, comme nous l'avons vu, la population féminine rwandaise ressemble à une pyramide tronquée : il y a une très grande masse plus ou moins homogène, ayant bénéficié d'une formation de base, soit à l'école primaire, soit dans les foyers sociaux ou dans d'autres centres d'éducation populaire. Il y a ensuite un petit nombre de femmes ayant quelques années d'études secondaires, 3 ans en moyenne, et enfin une infime minorité qui a terminé le cycle complet des humanités ou qui a fait des études supérieures. Il manque donc une véritable élite intellectuelle féminine, consciente de ses responsabilités, réellement engagée dans la vie sociale et plus particulièrement engagée dans la lutte pour la défense des droits et des intérêts des femmes et des familles; il manque une élite féminine qui puisse jouer le rôle de levain dans la pâte, le rôle de leaders qui entraînent les masses vers le progrès.

Par ailleurs, il faut que la société donne aux femmes plus de possibilités de s'intégrer dans la vie économique et culturelle du pays suivant les capacités et les aspirations de chacun. En effet, c'est principalement en travaillant dans la société que les femmes pourront ne pas rester en retard sur les réalités qui évoluent sans cesse. Si les femmes se confinent dans leur famille et placent toujours les intérêts individuels au-dessus des impératifs nationaux, elles ne pourront rien apprendre et ne feront que tomber dans un état de plus en plus arriéré.

Mais si elles vont au travail, elles pourront participer à diverses activités culturelles et économiques et à travers ce processus, elles pourront se développer idéologiquement, élever leur niveau culturel et se former à la noble qualité de s'entraider et de s'encourager dans les moments difficiles. Si les femmes ne s'engagent pas dans la vie sociale et ne participent pas au travail collectif, elles ne pourront jamais occuper effectivement la même place que les hommes dans la société.

Aujourd'hui, la dignité et la position d'un individu se déterminent selon le rôle qu'il joue dans l'éducation nationale. Et vraiment insignifiantes sont la dignité et la position de ceux qui ne jouent aucun rôle dans la révolution, dans le développement national et qui mènent une vie oisive.

De nombreux obstacles gênent encore l'intégration des femmes dans la vie publique. Il s'agit surtout de leur faible niveau d'instruction et de la persistance

des mentalités traditionalistes, défavorables au travail féminin hors du foyer, et par conséquent défavorables à un niveau d'instruction plus poussé pour les femmes.

A ce sujet, on peut relever trois traits spécifiques de l'activité féminine qui ont handicapé les femmes au point de leur faire manquer certains tournants bénéfiques de notre histoire sociale.

1. Il y a tout d'abord cette tendance à considérer le travail féminin comme une fonction naturelle, tout simplement comme un prolongement de la physiologie de la femme.
2. Selon cette conception, le travail féminin devrait alors être accompli "dedans", c'est-à-dire en famille et si possible dans la maison du père ou de l'époux.
3. Enfin, les femmes qui exercent un emploi rémunéré hors du foyer restent toujours menacées d'être soupçonnées de prostitution ou d'être entraînées à la prostitution à tort ou à raison...

Cependant un fait est certain en ce qui concerne l'évolution de la condition de la femme : tout le monde admet que les sociétés où les femmes travaillent de plus en plus, sont plutôt des sociétés jetées dans une course en avant et toujours contraintes à plus de production, plus d'instruction et de loisirs, bref des sociétés dynamiques qui progressent sans cesse.

LA DIRECTRICE DU BUREAU DE L'ACTION
SOCIALE POUR LA PROMOTION DE LA
FEMME RWANDAISE A KIGALI
Gaudencia NYIRASAFARI

Les Institutions de l'Association entre la Communauté Economique Européenne et les Etats Africains et Malgache associés à cette Communauté

La Convention d'Association entre la Communauté Economique Européenne (CEE) et les Etats Africains et Malgache Associés (EAMA), signée à Yaoundé le 29 juillet 1969 vient d'entrer en vigueur. C'était le 1er janvier 1971. Dix jours après, la septième réunion annuelle de la Conférence parlementaire de l'Association se tint à Yaoundé. C'est à cette double occasion qu'il m'a semblé opportun et utile de parler aux lecteurs de "Dialogue" des institutions de cette Association.

La nouvelle Convention appelée "Yaoundé II", n'a pas apporté de modification au régime institutionnel établi dans la Convention de Yaoundé de 1963. Si je devais comparer l'Association entre la CEE et les EAMA à l'Etat Rwandais, je dirais que la Convention d'Association est à l'Association ce que la Constitution de la République Rwandaise est à l'Etat Rwandais : c'est sa loi fondamentale; toutes les autres Conventions, les traités, les accords ou arrangements entre un ou plusieurs Etats membres et un ou plusieurs Etats associés, quelle qu'en soit la forme ou la nature ne doivent pas faire obstacle à l'application de ses dispositions; au contraire ils devraient s'y conformer et s'y référer; comme toutes les lois et règlements de la République Rwandaise doivent se référer et se conformer à la Constitution Nationale.

La Convention d'Association comme la Constitution de la République Rwandaise prévoit trois Institutions supérieures :

- le Conseil d'Association comparable au Gouvernement de la République;
- la Conférence Parlementaire de l'Association comparable à l'Assemblée Nationale;
- et la Cour Arbitrale de l'Association comparable à notre Cour Suprême.

Je dis bien "comparable" et pas "identique" ou "semblable" parce que les différences sont assez prononcées.

1. Le Conseil d'Association

Cette institution est composée d'une part,

- des membres du Conseil des Communautés Européennes, lequel Conseil a le pouvoir de décision dans la CEE et au sein duquel le Gouvernement de chaque Etat est représenté, en général, par un Ministre;
- et des membres de la Commission des Communautés Européennes, laquelle Commission, supranationale et indépendante des Etats, à la fois gardienne du traité instituant la CEE et son animatrice, se compose de neuf membres permanents;

et d'autre part,

- d'un membre du Gouvernement de chaque Etat associé, c'est-à-dire de 18 Ministres Africains représentant leur Etat respectif.

Alors que le Conseil du Gouvernement Rwandais n'est composé que du Chef de l'Etat et de personnalités nommées par lui et en nombre qu'il arrête lui-même, il apparaît que les membres du Conseil d'Association ne peuvent pas dépasser un maximum déterminé et sont désignés d'une façon tout à fait différente.

Par ailleurs, tout membre du Conseil d'Association empêché peut se faire représenter, tandis qu'un membre du Gouvernement Rwandais empêché ne peut pas se faire représenter dans le Conseil du Gouvernement.

Le Conseil d'Association ne peut valablement délibérer qu'avec la participation de la moitié des membres du Conseil des Communautés européennes (les Ministres), d'un membre de la Commission et de la moitié des membres représentant les Gouvernements des Etats associés, alors que le Conseil du Gouvernement Rwandais peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents, du moment qu'ils ont été régulièrement convoqués et présidé par qui de droit.

La Présidence du Conseil d'Association est exercée à tour de rôle par un membre du Conseil des Communautés Européennes et un membre du Gouvernement d'un Etat Associé, alors que le Conseil des Ministres Rwandais est toujours présidé par le Président de la République ou, en cas d'absence, son délégué.

Le Conseil d'Association prend des décisions qui sont obligatoires pour les parties contractantes, puis-que celles-ci sont tenues, de par la Convention, de

prendre les mesures que comporte leur exécution; toutefois le processus employé par le Conseil d'Association pour prendre ces décisions est différent de celui employé par le Gouvernement Rwandais :

Tandis que les décisions de celui-ci résultent du consensus général jugé opportun et approprié par le Président de la République, celle-ci ne peut se prononcer que du commun accord de la Communauté d'une part et des Etats Associés d'autre part.

Le Conseil d'Association (Conseil des Ministres) est assisté par un comité d'association composé d'une part, d'un représentant de chaque Etat membre et d'un représentant de la Commission et, d'autre part, d'un représentant de chaque Etat Associé. Ces différents représentants sont, en général, des Ambassadeurs accrédités auprès de la CEE. Le Conseil d'Association peut déléguer au Comité d'Association l'exercice des pouvoirs qui lui sont dévolus par la Convention d'Association.

2. La Conférence Parlementaire

La Conférence Parlementaire de l'Association se compose sur une base paritaire, c'est-à-dire d'un nombre égal de membres du Parlement Européen et de membres des Parlements des Etats Associés. Actuellement chaque Etat associé est représenté dans la Conférence par trois députés (pour le Rwanda : l'ad-
dée BAGARAKAZA, Président de l'Assemblée Nationale, Claver NDAHAYO, Secrétaire-Député et Monsieur le Député Caristius NUDENGE, Président de la Commission Parlementaire des relations extérieures); les Etats Associés sont donc représentés par 54 députés; ce qui fait que le Parlement Européen c'est-à-dire le Parlement de la Communauté des six est également représenté dans la Conférence par 54 députés.

Tandis que les délégués africains et malgaches interviennent comme représentants de tel Etat associé, les représentants du Parlement Européen avancent souvent son idée personnelle mais dans le cadre d'un groupe idéologique. Le procès-verbal de la Conférence actera, par exemple, que tel député socialiste Balge (Français ou Allemand etc...) a dit ceci ou cela, tandis que si c'est un député Africain ce sera tel, délégué de tel pays (Rwanda, Madagascar, Sénégal...).

Par ailleurs, tandis que les membres du Parlement d'un pays, par exemple de l'Assemblée Nationale de la République Rwandaise, votent des lois obligatoires

dans tout le pays concerné et contrôlent l'action de l'Exécutif, la Conférence Parlementaire ne reçoit du Conseil de l'Association à la suite duquel il peut voter des résolutions (pas des lois obligatoires) : ce sont des vœux, des souhaits, des recommandations ou des avis dont le Conseil d'Association tient souvent compte dans la poursuite des objectifs de l'Association.

Cependant, bien que les débats de la Conférence Parlementaire ne puissent déboucher directement sur des décisions pratiques, obligatoires pour toutes les parties contractantes, il ne faudrait pas en conclure que les rencontres des parlementaires des "six" et des "dix-huit" qui ont lieu régulièrement et alternativement en Afrique et en Europe (Dakar, Strasbourg, Tananarive, Harbourg, Yaoundé...) soient inutiles : l'audience et l'autorité morale de ces députés auprès des membres de l'Association leur permettent d'exercer une large influence sur la politique de l'Association; comme l'a écrit Monsieur Schifman dans la revue "Afrique-Express", les sessions annuelles de la Conférence "ébauchent sans doute ce qui deviendra un jour une conscience politique africaine".

Par ailleurs, il faut tenir compte du fait que la moitié des membres de la Conférence parlementaire ont une influence réelle sur les décisions de leurs gouvernements respectifs et représentent le Parlement européen qui est l'organe du contrôle politique des institutions de la Communauté, disposent du pouvoir de poser des questions écrites et orales à la Commission; celle-ci est tenue d'y répondre; elle doit aussi soumettre au Parlement un rapport annuel; le Parlement peut même renverser la Commission par le vote d'une motion de censure. On comprendra dès lors que les débats de la Conférence parlementaire sont d'une grande importance, du fait que leur écho s'étend jusqu'à dans le Parlement de la Communauté et dans les Assemblées respectives des Etats signataires de la Convention.

La Conférence parlementaire de l'Association est présidée, une année par un représentant du Parlement européen, l'année suivante par un représentant des Parlements africains, élu à l'ouverture de la session annuelle par acclamation. Il est assisté de neuf vice-présidents désignés, une partie par les Africains et une autre partie par les Européens; le premier vice-président provenant du groupe qui n'assure pas la présidence de la Conférence.

La Conférence parlementaire est chaque fois préparée par une commission paritaire composée de 36 parlementaires dont 18 représentant les KAKA;

Il est prévu un nombre égal de suppléants : (Le Rwanda est pour le moment représenté dans la commission paritaire par Monsieur Claver NDABAYO, Secrétaire-Député, avec son suppléant, Monsieur le Député Camille KUDENGE).

Habituellement la Commission paritaire tient trois sessions annuelles dont l'une précède immédiatement la session de la Conférence parlementaire. C'est pourquoi, en général, cette session de la Conférence ne dure pas plus de trois jours, les positions des uns et des autres ayant été exprimées déjà au cours des sessions de la Commission paritaire.

En fait, à part les discours d'usage, ceux de bienvenue prononcés par les autorités du pays hôte et ceux de remerciement pour l'accueil prononcés par le Président ou le Vice-Président de la Conférence, celle-ci n'a à examiner que les rapports et les projets de résolutions lui soumis par le Comité paritaire. L'examen de ces documents est précédé d'un bref exposé sur le rapport annuel d'activité de l'Association fait par le Président en exercice du Conseil des Communautés et celle d'un membre de la Commission des Communautés Européennes.

Au cours de l'examen des rapports et des projets de résolutions, intervenient tout d'abord chaque rapporteur concerné du Comité paritaire, ensuite, tout autre conférencier qui souhaite préciser davantage son point de vue ou porter à la connaissance de la Conférence certaines considérations qu'il juge utiles pour mieux réaliser les objectifs de l'Association; il peut même soumettre à la Conférence des amendements aux projets de résolutions.

Après l'adoption des différentes propositions de résolutions, la Conférence procède à la ratification de la nomination des membres de la Commission paritaire et à celle de la désignation du Président et Vice-Président de cette Commission. Si le Président de la Conférence Parlementaire est un Africain, le Président de la Commission paritaire est désigné par les représentants du Parlement européen et le Vice-Président par les parlementaires Africains; et s'il est Européen, ce sera l'inverse.

3. La Cour Arbitrale de l'Association

Comme troisième institution analogue à notre Cour Suprême, la Convention prévoit la Cour Arbitrale de l'Association. Celle-ci est composée de cinq membres dont un Président nommé par le Conseil d'Association et de quatre juges désignés pour la durée de la Convention par le Conseil d'Association, dont deux sur présentation du Conseil des Communautés Européennes et deux autres sur présentation des Etats Associés. Chaque juge a un suppléant nommé suivant la même procédure que pour le juge titulaire.

Normalement, les différends relatifs à l'interprétation ou à l'application de la Convention de l'Association nés entre un Etat membre, plusieurs Etats membres ou la Communauté d'une part, et un ou plusieurs Etats associés d'autre part sont soumis par l'une des parties au différend au Conseil d'Association qui en recherche le règlement amiable.

Ce n'est que lorsqu'il ne peut y parvenir et faute pour les parties d'être convenues d'un mode de règlement approprié que le différend est porté à la requête de la partie la plus diligente devant la Cour Arbitrale de l'Association qui statue à la majorité des membres. Les décisions de la Cour Arbitrale sont alors obligatoires pour les parties aux différends qui sont tenues de prendre les mesures que comporte leur exécution.

Il est à signaler que les juges de la Cour Arbitrale ne siègent que s'il y a un différend porté devant elle : en dehors de ce cas, ils continuent d'exercer leur fonction dans les pays respectifs d'attache. Rappelons que le Président de notre Cour Suprême, Monsieur Fulgence SEMINZA fut successivement, durant la période de la Convention de Yaoundé I, juge suppléant et juge de la Cour Arbitrale.

En conclusion de ce bref exposé, je voudrais rappeler, en faisant écho à la résolution prise par la Conférence parlementaire de l'Association, lors de la septième réunion annuelle qui vient de se tenir à Yaoundé, que l'Association est le cadre permanent de l'action de la Communauté Européenne pour le développement des Etats Associés, fondé sur la volonté mutuelle de coopération de tous les partenaires et sur la conscience de leur solidarité; les parties concernées dol-

vent veiller au respect des institutions créées par la Convention.

C'est pourquoi la Conférence a encore souligné que le Conseil d'Association (Conseil des Ministres) doit rester l'organe politique de décision, mais que ses décisions doivent tenir compte des orientations politiques exprimées par la Conférence parlementaire (les députés). Ce faisant il est à espérer qu'il sera toujours tenu compte des intérêts des Etats concernés et que donc, aucune action pouvant gêner la marche de l'Association ne sera entreprise. A de telles conditions, nous pouvons souhaiter la pérennité à cette association eurafricaine.

Thaddée BACARAGAZA
Président de l'Assemblée Nationale

La limitation des naissances :

Nouvelle arme psychologique des pays nantis contre le Tiers-Monde

"Il s'agit ici de l'analyse d'un article intitulé "Les pays nantis et la limitation des naissances dans le Tiers-Monde" de Pierre PRAVEDRAND paru dans "Développement et Civilisations" I.R.F.E.D. No 39-40 de mars-juin 1970."

Nous avons résumé mais aussi utilisé de larges extraits de cet article remarquable.

"Pour certains, en particulier les pays occidentaux et les innombrables organisations internationales et privées, la limitation des naissances est devenue le véritable Evangile du développement. "Sans limiter vos naissances, vous resterez des sous-développés". C'est le remède miracle de ces dernières années, d'autant plus miraculeux que toute la faute en est attribuée aux pays du Tiers-Monde, et qu'avec cet argument les nations riches se sentent la conscience plus légère.

1. COMMENT SE POSE LE PROBLEME DEMOGRAPHIQUE ?

"Le problème démographique ne peut pas être traité séparément du problème des ressources du globe et de l'organisation sociale et technique de la société. Un taux de croissance de la population par an n'est ni bon, ni mauvais en soi", il faut tenir compte des facteurs suivants :

a) Il existe sur le globe une certaine quantité de ressources, par définition limitée même si on arrive à réutiliser certains produits déjà consommés. Il suffit qu'une denrée essentielle par exemple la vitamine B 12, l'oxygène, l'eau deviennent rares pour que l'équilibre soit menacé.

b) Le taux de croissance démographique déterminera le taux d'utilisation des ressources mais en partie seulement. Plus il y a de gens sur terre, plus on consommera de ressources. Mais sur terre, il y a deux sortes de nations : les nations pauvres d'un bord; si leur population s'accroît de 3 % par exemple, elles consommeront 3 % de plus (ou 4 ou 5 % peut-être). Les nations riches ensuite; même si leur population reste stationnaire, leurs habitants consommeront 6,7 ou 8 % de plus par an. Ainsi même si chaque habitant du Tiers-Monde a toujours la même portion de nourriture, ce sont les pays riches qui s'accaparent de plus en plus du "plat" de nourriture mondial.

c) L'organisation sociale détermine la façon dont les ressources sont utilisées. Dans le système capitaliste, par exemple, la répartition des ressources est très inégale. C'est une minorité qui oriente cette répartition et organise la politique à sa guise, même la politique mondiale. Ainsi l'emploi des ressources limitées est orienté vers le profit maximum de cette minorité. Par exemple : l'hôtel international d'Abidjan (intégré à une chaîne d'hôtels américains) qui dispose d'une piscine sous les tropiques. A quoi sert cet investissement pour les Ivoiriens, alors qu'à 10 kilomètres, les dispensaires sont en nombre insuffisant ? Et combien rapporte-t-il à ses patrons Américains ?

II. LA CONSOMMATION "DE LUXE" DES PAYS CAPITALISTES

Ainsi le problème démographique est autant une question de niveau de consommation que de taux de croissance de la population. Peu importe qu'il y ait beau-

coup de monde à table, si le plat de nourriture est très important.

Mais les habitants des Etats-Unis - 205 millions d'habitants, c'est-à-dire 6 % de la population mondiale - consomment à eux seuls 50 à 60 % des ressources mondiales. On pourrait de même citer les nations européennes (monde communiste y compris). Les citoyens des pays occidentaux consomment beaucoup et consomment de plus en plus; quelques exemples : 7 millions de voitures sont jetées au rebut chaque année aux Etats-Unis; un téléphone n'est pas assez, il en faut trois ou quatre par maison, chacun de couleur différente; il existe un chenil pour chiens de luxe où ces animaux sont logés à des prix allant jusqu'à 19,50 dollars par jour (1,350 francs rwndais par jour). Ce chenil a ses salons de beauté, où chaque bête se fait soigner les ongles, brosser les dents, chaque chien ayant bien sûr sa brosse à dent. Les Etats-Unis n'ont pas le privilège de cette consommation de luxe. Ainsi pour la France alors que l'aide consentie au Tiers-Monde s'élevait à 1.800 millions de nouveaux francs (36 milliards de francs rwndais), la consommation des boissons alcoolisées s'élevait à 12.900 millions de nouveaux francs (260 milliards de francs rwndais); celle du tabac à 5.150 millions de nouveaux francs (100 milliards de francs rwndais).

Pour assurer un tel niveau de consommation, l'économie des pays occidentaux a de plus en plus besoin d'étendre son emprise sur certains pays du Tiers-Monde, pour assurer tant des sources sûres de matières premières que des débouchés croissants pour ses produits.

III. LA POLITIQUE MILITAIRE INTERVIENT POUR GARANTIR CETTE POSITION PRIVILEGIEE DE L'OCCIDENT

Un autre aspect de la "consommation" des pays occidentaux est les dépenses militaires, et, lié à ce problème, les ressources stratégiques.

a) Pour avoir une force militaire importante, et empêcher que le monde communiste n'en acquière une aussi puissante, il faut être assuré de disposer de la plus grande partie des matériaux stratégiques : minerais de fer, de bauxite, de nickel, de manganèse, de chrome, de tungstène, d'antimoine, etc... Les trois-quarts des matériaux stratégiques importés par les Etats-Unis proviennent des pays du Tiers-Monde et Rostow, le conseiller du Président Nixon, déclare :

"La localisation, les ressources naturelles et les populations du Tiers-Monde sont telles que si elles devaient effectivement être rattachées au bloc communiste, les Etats-Unis deviendraient la deuxième puissance du monde. Notre sécurité militaire et notre mode de vie aussi bien que le sort de l'Europe de l'Ouest et du Japon sont en jeu dans l'évolution des pays sous-développés".

b) La politique militaire du monde occidental (des Etats-Unis en particulier) a comme principe de protéger l'acquisition - soit en garantissant une possibilité d'intervention directe, soit en faisant peser une menace militaire. Le principal adversaire est bien entendu le monde communiste, en particulier U.R.S.S. et Chine. Mais les pays communistes ont la même politique. Et l'on assiste ainsi à un duel par personnes interposées, que ce soit au Sud-Est asiatique ou au Moyen-Orient.

L'objectif premier de la politique américaine est de faire entrer le plus grand nombre de pays dans l'orbite d'influence occidentale, notamment les pays du Tiers-Monde, source importante de matières premières. Pour cela on a tissé un réseau serré de traités économiques, de pactes ou de programmes d'assistance militaires, auxquels se joint l'assistance technique.

L'aide économique est conçue comme arme politique. Dans une déclaration très franche, le Président Kennedy avouait : "L'aide étrangère est une méthode par laquelle les Etats-Unis maintiennent une position d'influence et de contrôle dans le monde, et soutiennent un bon nombre de pays qui autrement s'écrouleraient définitivement ou passeraient au bloc communiste".

Mais quel est le lien entre la politique de limitation des naissances et cette politique militaire du monde occidental ?

Il fait peu de doute que dans nombre de milieux africains, une vigoureuse politique de limitation des naissances est conçue comme un moyen d'enrayer la révolution dans le Tiers-Monde, et donc de conserver ces pays dans leur sphère d'influence.

Déclaration d'une Organisation "Campaign to check Population Explosion" :

"Un monde où règne la famine sur une grande échelle dans le Tiers-Monde sera un monde de chaos, d'émou-

tes, et de guerre. Et un terrain d'implantation parfait pour le communisme.... Nous ne pouvons nous permettre une demi-douzaine de Viet-nams, ni même un de plus.... Notre propre intérêt national exige que nous fassions le maximum pour aider les pays du Tiers-Monde à contrôler leur population".

Déclaration du Président Johnson (1968) :

"Il y a 3 milliards d'hommes dans notre monde et nous ne sommes que 200 millions. Nous sommes surclassés à 15 contre 1. Si la force faisait la loi, ils laisseraient les Etats-Unis et prendraient ce que nous avons. Nous avons ce qu'ils veulent".

J. Robbins dans un ouvrage "Trop d'Asiatiques", titre déjà révélateur :

"Ce serait dans l'intérêt des Occidentaux que les Asiatiques ne prolifèrent pas, au point de tourner des yeux pleins d'envie sur les espaces ouverts de l'Océan".

Dans un autre ouvrage "Famine 75", il est déclaré que "le principal remède contre la famine qui surviendra inévitablement dans les pays du Tiers-Monde, la seule véritable solution est la limitation des naissances : la recherche agricole, l'irrigation, la réforme agraire ne sont que secondaires". Il y a là une erreur de jugement fondamentale, nous le verrons plus loin.

En un mot, c'est donc la peur de devoir réduire leur niveau de vie qui commande la politique extérieure des pays occidentaux : politique militaire qui garantirait l'approvisionnement en matières premières, la rentabilité maximum d'investissements à l'étranger ; prôcher la limitation des naissances afin que tout reste dans l'ordre et que l'on continue à vivre comme maintenant.

IV. LA "CONSOMMATION DE LUXE DE L'OCCIDENT", UNE FACON D'OTER AU TIERS-MONDE

Il existe donc une relation entre niveau de consommation et croissance démographique, ceci en relation avec la masse des biens consommables existant dans le monde.

Un riche consomme plus qu'un pauvre, et au niveau international un pays riche consomme plus qu'un pays pauvre (indépendamment de la question de revenus).

Une démonstration quelque peu "simpliste" permet d'ailleurs d'éclaircir l'exposé. Il faut tout d'abord prendre comme hypothèse qu'un citoyen consomme la totalité de sa part de revenu national (ce qui n'est pas tout à fait exact).

Ainsi un Américain consommerait	3.520 dollars par an
un Suisse	2.000 dollars
un Indien	100 dollars
un Rwandais-Voltaïque, Soudanais	50 dollars.

Dans cette consommation, nous comprendrons non seulement l'alimentation, les vêtements, mais aussi l'eau, l'oxygène, l'acier....

Donc la consommation d'un Américain correspondrait à celle de 40 Indiens, de 80 Rwandais, Somaliens ou Voltaïques, et 205 millions d'Américains consommeraient autant que 8 milliards d'Indiens, 14 milliards de Rwandais, Somaliens ou Voltaïques.

Quel est donc le peuple le plus nombreux ? Quel est le peuple dont il faut limiter la consommation, donc les naissances ? Assurément celui qui consomme le plus, c'est-à-dire les Américains et avec eux les Occidentaux. Or aucun Rwandais, Voltaïque ou Somalien n'est jamais venu prêcher la limitation des naissances aux Etats-Unis ou en Europe. Ce ne serait que très logique.

Il y a opposition fondamentale entre la consommation démesurée des pays développés et la population du Tiers-Monde.

V. LA LIMITATION DES NAISSANCES EST-ELLE UNE SOLUTION AU PROBLEME DU DEVELOPPEMENT

Il y a là à considérer une interférence capitale : nécessité du développement économique et problème culturel d'une société.

Les pays occidentaux s'obtiennent à présenter la croissance démographique comme l'obstacle numéro un au décollage économique. Or il a été prouvé que la croissance ne connaît quelques succès que dans des pays qui ont déjà décollé économiquement, où il y a une certaine industrialisation, où les taux d'alphabétisation et d'urbanisation sont déjà quelque peu élevés, où surtout la mortalité infantile a diminué.

Aux Indes, par exemple, il a été démontré que pour qu'un homme soit à peu près sûr d'avoir un fils encore vivant lorsqu'il atteint 65 ans, il devrait mettre au

monde au moins 5 enfants. Or la propagande officielle est basée sur le slogan "Deux ou trois enfants c'est assez".

Une étude algérienne situe bien les vraies dimensions du problème :

"Pour assurer le développement de l'Algérie, le seul recours à un programme de limitation des naissances est insuffisant. Une telle entreprise se heurterait à l'obstacle culturel, qui resterait intact. Une réelle élévation du niveau de vie est l'élément fondamental permettant de modifier le système des valeurs traditionnelles".

"C'est en développant leur pays que les Algériens pensent résoudre le problème de la limitation des naissances : lutte contre la paupérisation, scolarisation plus poussée, émancipation de la femme, etc... Ces aspects du développement modifieront la mentalité des gens qui seront aptes alors à comprendre la nécessité d'un planning familial".

Ainsi l'Occident insiste sur la contraception comme préalable au décollage économique. Les faits démontrent le contraire : la limitation des naissances est liée à des modifications culturelles et psychologiques, découlant elles-mêmes du progrès économique. Or pour les pays occidentaux l'assistance à de telles réformes pouvant entraîner le décollage économique (réforme agraire, industrialisation, éducation universelle, développement des infrastructures, etc...) coûterait trop cher ou est jugée peu souhaitable politiquement.

Devant la croissance démographique et les problèmes qu'elle pose, il y a en gros deux attitudes. Celle de l'Occident qui dit "limitez les naissances; vous aurez moins d'individus, donc moins de problèmes, et ce sera plus facile à résoudre".

Mais face à cette attitude, commence à se faire pour une autre théorie, certes encore bien incomplète, dont voici quelques aspects fragmentaires.

VI. IL N'Y A PAS DE SOLUTIONS DEMOGRAPHIQUES A DES PROBLÈMES ÉCONOMIQUES

La limitation des naissances ne peut pas être un palliatif à des réformes de structures (nationales et internationales) : ce n'est pas la limitation des naissances qui résoudra le problème du sous-développement. Elle peut y aider, certes, mais nous verrons plus loin à quelles conditions.

Prenez par exemple le problème de la scolarisation et de l'éducation. Selon une étude de l'UNESCO, sur 1000 enfants du Tiers-Monde, 125 auront une chance de sortir de l'école primaire et la scolarisation primaire s'avère socialement et économiquement infructueuse pour 85 % des enfants admis à l'école."

Pour ce problème, comme pour beaucoup d'autres, que va apporter la limitation des naissances ? Même si cette mesure est ou sera bénéfique, le problème de l'école restera le même. Il faut réformer le système d'éducation.

Encourager les pays autrefois sous domination coloniale à scolariser tous leurs enfants, alors que le système restait encore la présence de l'ex-occupant colonial, n'est qu'une façon déguisée de perpétuer la domination culturelle de l'Occident.

Certaines expériences montrent que la voie est ailleurs (l'éducation scolaire en Côte d'Ivoire par exemple). D'autres suggèrent la suppression totale du système scolaire de type occidental.

Pour résoudre les problèmes du sous-développement, il faut d'abord promouvoir des réformes de structures radicales. Nous pensons par exemple aux matières premières provenant des pays sous-développés dont les prix baissent annuellement; mais, par contre, les produits industriels, provenant de l'Occident, augmentent de prix et la détérioration des termes de l'échange est un grave préjudice des pays du Tiers-Monde. C'est pourquoi il faut saluer comme un événement les récentes prises de position au sujet du pétrole des pays du Tiers-Monde qui le produisent.

VII. LES PAYS OCCIDENTAUX NE FONT PAS QUE CONSOMMER, ILS "DÉTRUISENT" AUSSI LE MONDE

Nous l'avons vu, le taux de croissance démographique même très modeste, d'un pays industrialisé est infiniment plus dangereux que les taux beaucoup plus élevés du Tiers-Monde.

Mais un deuxième aspect doit attirer notre attention : c'est la détérioration de l'environnement; nous allons vers une "catastrophe écologique".

Certes, cette dégradation atteint surtout les nations les plus industrialisées : à Los-Angeles, on interdit aux enfants de jouer dehors certains jours où l'air est trop pollué; dans le Grand lac Erié, il n'y a plus aucune vie animale; le lait maternel des mères

Américaines dépasse depuis longtemps la dose "légale" de D.D.T., et certains médecins recommandent aux mères de ne pas allaiter leurs enfants.

Ce qui est plus grave c'est que cette dégradation du milieu se répercute sur la totalité de la surface du globe : air et eau n'ont pas de frontières. Par exemple, le D.D.T. répandu sur les prairies américaines se retrouve dans la graisse des ours polaires du pôle Nord. Des prairies, le D.D.T. gagne les rivières puis la mer où il contamine les poissons que mangent les ours.

VIII. IL FAUDRA BIEN UN JOUR OU L'AUTRE QUE LA POPULATION MONDIALE SOIT LIMITÉE.

Devant l'importance de ces deux phénomènes : consommation exagérée de l'Occident et catastrophe écologique, on peut se demander si la limitation des naissances reste un phénomène important. On ne peut résoudre qu'en disant : il sera nécessaire que la population mondiale se limite.

a) Mais quelles sont les nations qui doivent limiter leur croissance démographique, et changer leurs habitudes de consommation ? Si une famille américaine (blanche) de 5 personnes consomme autant qu'un village entier des Indes, on reconnaîtra qu'il vaut mieux voir stationner ou même décroître la population américaine.

Il sera impossible au globe de soutenir une population ayant le niveau de vie américain.

Dans le système économique mondial tel qu'il existe actuellement, la pauvreté des uns est la condition même de la richesse des autres.

Déclaration dans un document officiel du Congrès américain : "Les ressources en minéraux, en carburants et en bois du monde pourraient bien supporter une population américaine plus nombreuse, mais seulement au risque de piller le reste du monde".

Il sera donc nécessaire que l'Occident stabilise, ou même diminue sa population, qu'il transforme son économie en une économie au service de l'homme, de l'Occident et du Tiers-Monde et qu'il cesse de détruire, de polluer le milieu naturel du monde entier.

b) Il faut se rendre à l'évidence, la population du globe devra rester stationnaire tôt ou tard. Si la tendance à la croissance démographique actuelle continue,

il y aura dans 200 ans (en 2170) une personne par m². Quels sont les moyens à mettre en oeuvre pour cela. Nous le verrons plus loin.

IX. LE TIERS-MONDE DOIT-IL LIMITER SES NAISSANCES ?

Il n'y a pas de réponse définitive : c'est à chaque pays de le décider souverainement, sans succomber aux pressions si évidentes du "néomalthusianisme" occidental. Trois constatations sont à prendre en considération :

a) Une politique de limitation des naissances est inefficace dans des pays qui n'ont pas atteint le décollage économique, car elle suppose des modifications mentales et psychologiques de la part de la population, qui n'apparaissent qu'avec l'élévation du standard de vie.

b) L'incidence d'une politique de limitation des naissances ne se fait pas sentir de façon marquée avant dix ou vingt ans - que ce soit pour les problèmes de l'effectif scolaire ou de l'emploi.

c) La limitation des naissances seule n'entraînera pas le développement. Elle doit être intégrée dans des politiques de développement plus vastes où l'accent sera mis sur la création des conditions socio-économiques propres au décollage économique. La limitation des naissances ne peut être un préalable au développement : elle est une des composantes de l'élévation du standard de vie et même parfois une conséquence.

Une "politique de population" pour le Tiers-Monde doit être d'abord et avant tout une politique de développement énergétique, accompagnée de réformes politiques et économiques qui, d'un part rompront la dépendance économique du Tiers-Monde vis-à-vis de l'Occident en lui permettant de dégager les ressources en capital nécessaires à la création d'emplois, et d'autre part, créeront, comme en Chine, les conditions sociologiques et psychologiques du démarrage.

"La réorganisation des échanges commerciaux, des marchés des matières premières et des produits industriels fera plus pour la limitation des naissances que la distribution des pilules".

Reprenons quelques passages de la déclaration du délégué Algérien à une récente rencontre internationale sur la limitation des naissances en Afrique :

"L'explosion démographique" des pays du Tiers-Monde que redoutent les pays nantis n'est pas le plus

grand danger pour l'humanité, car en fait les pays développés consomment et gaspillent la plus grande partie des ressources limitées du globe.

L'équilibre "ressource-population" ne doit pas être examiné au niveau national, mais d'abord au niveau international. Quelle est la valeur de l'aide internationale, si elle se réduit à offrir aux plus démunis un peu moins que le revenu des chats et des chiens des pays développés ? De toute manière, le planning familial ne peut et ne doit aller que graduellement, au fur et à mesure des réformes politiques, économiques et culturelles. Le planning familial, avant d'être une condition du sous-développement économique, est une résultante du développement économique."

ESSAI DE CONCLUSION

Pour conclure, disons qu'il n'y a pas une solution à ce problème complexe. On peut tout au plus "jeter" quelques constatations qu'a mises en évidence cet article :

- a) Le problème démographique se pose à l'échelon mondial. Et il faut raisonner à cet échelon en comparant la quantité des ressources mondiales et la consommation que chacun peut en faire.
- b) Peut-être certains pays sont-ils trop peuplés, mais d'autres consomment trop.
- c) La limitation de la population mondiale devra têt ou tard intervenir. Mais faut-il limiter le nombre d'habitants du globe pour que chacun ait plus ? Faut-il limiter la consommation de certains pour que les autres aient plus ? Faut-il limiter la consommation des plus riches pour que les pauvres soient plus nombreux ?
- d) La "limitation des naissances" est un mythe qui doit être remis à sa place - et certainement pas la première. C'est devenu une "arme psychologique" qu'utilise l'Occident, avec plus ou moins de cynisme, de candeur ou de manque d'intelligence pour garder sa place au soleil.
- e) Le planning familial ne peut se résumer à de simples techniques contraceptives. Il est la résultante du développement économique et culturel, d'une population qui recherchera davantage le bien-être.
- f) Une politique de population pour le Tiers-Monde doit être beaucoup plus un ensemble de réformes politiques,

sociales, économiques et culturelles qui amènera le mieux-être des habitants, ceux-ci cherchant alors automatiquement à réduire les naissances.

Un taux de croissance démographique élevé n'empêche pas le décollage économique. Peut-être hypothéquerait-il l'avenir à moyen terme. Mais l'exemple de certains pays prouve que ce processus est possible (Algérie, Chine, Côte d'Ivoire).

Alain FETTER

Paraît tous les deux mois. Il publie des articles intéressant la vie chrétienne dans le monde d'aujourd'hui, en particulier au Rwanda.

Abonnement: Rwanda

Un an: 200 frs.
par mandat-poste
à Dialogue
B.P. 572 Kigali
ou par un
Economat Général.

Etranger

Un an: 200 frs belges
au CCP 313.66
Abbé J. Massion
Bruxelles.